

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2298

18 septembre 2013

SOMMAIRE

Arc-Immo S.A.	110258	Polichem S.A.	110278
Authentic Spa S.à r.l.	110290	Powercom Yuraku S.A.	110281
Balco-Lux S.à r.l.	110286	Profimed S.A.	110286
HIB Invest S.A.	110278	Property Trust Altenstadt-Lindheim, S.à r.l.	110282
HKL Holdings (PPI) Sàrl	110269	Property Trust Berlin 1, S.à r.l.	110281
I.C.I. Synergie S.à r.l.	110296	Property Trust Berlin 4, S.à r.l.	110280
Idem Luxembourg (No. 4)	110296	Property Trust Dasing, S.à r.l.	110280
Idem Luxembourg (No. 5)	110303	Property Trust Fuerth, S.à r.l.	110279
I. Hypothek II Lux S.à r.l.	110270	Property Trust Karben, S.à r.l.	110281
Immo St. Martin Sàrl	110303	Property Trust Kraichtal, S.à r.l.	110282
Imperial Puschbarging Lux	110296	Property Trust Muehldorf, S.à r.l.	110279
Imprimerie Fr. Faber	110304	Property Trust Treuchtlingen, S.à r.l.	110278
Infinity Investments S.A.	110300	Prophalux S.à r.l.	110283
I.R.I.S. Financial Services S.A.	110269	PSN Co S. à r.l.	110284
Jakyval S.A.	110300	QUIiQ S.à r.l.	110284
Jamar S.A. SPF	110303	Ragusana S.à r.l.	110284
J.Wagner-Schaffner & Cie	110304	Ratree S.A.	110285
Lupercalle S.A., SICAR	110260	REComm Sarl München LS294 SCS	110285
Mouflolux S.A.H.	110258	Taurumi S.à r.l.	110269
Multigone Sàrl	110258	T-C Neuperlach Development S.à r.l.	110291
My House S.A.	110258	Tegeler Hoefe Berlin S.à r.l.	110291
Mytec S.à r.l.	110260	Temprano Capital Partners Luxembourg S.à r.l.	110261
Mytilineos Finance S.A.	110260	TETRA Kayser Associés S.A.	110291
NN Metal Holding S.A.	110280	Tiki-Nui Automation S.A.	110292
Norilsk Nickel Finance Luxembourg S.A.	110279	Tofin Holding S.A.	110292
N-Vest Fund	110260	Topaz S.à r.l.	110286
Orcade S.A.	110258	Translink Mergers & Acquisitions S.à r.l.	110296
Orchimont S.A.	110259	Trosberg International S.A.	110291
ORN European Debt S.à r.l.	110285	W&P S.A.	110259
PAR 4 S.A.	110283		
Party Rent France S.à r.l.	110283		
PEIF II S.C.A.	110282		
Pentair Electronic Packaging De Mexico	110304		

Mouflolux S.A.H., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 38.594.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque
Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2013106176/13.

(130128265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Multigone Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 34, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 97.596.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013106180/10.

(130128493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

**My House S.A., Société Anonyme,
(anc. Arc-Immo S.A.).**

Siège social: L-1319 Luxembourg, 149, rue Cents.
R.C.S. Luxembourg B 79.236.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Senningerberg, le 25 juillet 2013.

Référence de publication: 2013106181/11.

(130128225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Orcade S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 77.410.

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 17 juillet 2013, les décisions suivantes ont été prises:

1) Les démissions de Monsieur Norbert SCHMITZ de sa fonction d'administrateur, de SGA SERVICES SA. de sa fonction d'administrateur et de Monsieur Mehdi DAZI de sa fonction d'administrateur, de BPH FINANCE S.A. de son poste de délégué à la gestion journalière et de Monsieur Eric HERREMANS de sa fonction de commissaire aux comptes sont acceptées.

2) Sont nommés jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 30 septembre 2017:

- Luc BRAUN, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur;
- Jean-Marie POOS, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur;
- Abdel-Aziz DAZI, 2, Pace Chollet, F-94480 Ablon Sur Seine, Administrateur;
- EURAUDIT Sàrl, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Commissaire.

3) Le siège social de la société est transféré au 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg.

Pour extrait conforme
Signature

Référence de publication: 2013106225/20.

(130129299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Orchimont S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2412 Luxembourg, 40, Rangwee.

R.C.S. Luxembourg B 105.101.

—
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires réunis à Luxembourg,
le 3 avril 2013*

Réélit, Administrateurs pour un an:

M. Gaston SCHWERTZER, docteur en droit, Medingen,

M. Jacquot SCHWERTZER, administrateur de sociétés, Schrassig,

M. Marc SCHWERTZER, directeur de sociétés, Reckange/Mess.

Nomme commissaire pour un an:

La société DMS & associés S.à.r.l. à L - 1274 HOWALD, 23, rue des Bruyères.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue immédiatement après l'assemblée générale

Le Conseil d'Administration réélit pour un an M. Gaston SCHWERTZER Président, nomme pour un an Mme Valérie WEBER fondé de pouvoirs, et fixe les pouvoirs comme suit:

a) Pour tous les actes de disposition concernant notamment la vente, l'achat, les hypothèques d'immeubles, la société se trouve valablement engagée par la signature conjointes de trois administrateurs après autorisation préalable de l'Assemblée Générale des Actionnaires statuant à la majorité des voix.

b) pour la gestion journalière des affaires:

- Pour des obligations supérieures à cent mille euros (100.000,00 €) et pour la location, la société est engagée par la signature collective de trois Administrateurs.

- La société est engagée pour des obligations ne dépassant pas cent mille euros (100.000,00 €) par la signature individuelle d'un administrateur.

- La société est engagée pour des obligations ne dépassant pas dix mille euros (10.000,00 €) par [a seule signature du fondé de pouvoirs.

Pour extrait conformes

Gaston SCHWERTZER

Référence de publication: 2013106226/30.

(130128853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

W&P S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 8, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 167.442.

—
Extrait des décisions de l'actionnaire unique en date du 12 juillet 2013

En date du 12 juillet 2013, l'actionnaire unique a pris les décisions suivantes:

En remplacement du commissaire aux comptes de la Société à savoir RSM AUDIT Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B113621

l'actionnaire unique décide de confirmer la nomination de RSM AUDIT Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 6, rue Adolphe au L-1116 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B113621 aux fonctions de Réviseur d'Entreprises agréé avec effet au 13 mars 2013.

L'actionnaire unique précise que le mandat du Réviseur d'Entreprises précité prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'année 2013.

L'actionnaire unique a également pris la décision suivante:

Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises agréé RSM AUDIT Luxembourg S.à r.l., société à responsabilité limitée, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B113621 avec effet au 12 juillet 2013.

L'actionnaire unique précise que le mandat du Réviseur d'Entreprises précité prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'année 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013108554/24.

(130131071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Mytec S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 42, boulevard J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 136.265.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch-sur-Alzette, le 30 juillet 2012. Signature.

Référence de publication: 2013106182/10.

(130128651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Mytilneos Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 56.953.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MYTILINEOS FINANCE S.A.
Société Anonyme

Référence de publication: 2013106183/11.

(130128990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

N-Vest Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 138.016.

Veillez noter que Mr Wouter VANDEN EYNDE réside dorénavant professionnellement au 2 Avenue du Port, B-1080 Bruxelles.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme
Pour N-VEST FUND
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2013106184/13.

(130129200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Lupercal S.A., SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 161.400.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale tenue en date du 28 juin 2013

En date du 28 juin 2013, l'Assemblée Générale a décidé:

- de ne pas renouveler le mandat de Monsieur Christian Tailleur, en qualité d'Administrateur de catégorie B,
- de nommer, avec effet au 28 juin 2013, Monsieur Benoît Billiotte, Kaltchuga Capital Management SA, 8, avenue Marie-Thérèse, L - 2132 Luxembourg, en qualité d'Administrateur de catégorie B jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2017, en remplacement de Monsieur Christian Tailleur,
- de nommer, avec effet au 28 juin 2013, Monsieur Wafik Grais, 149, chemin de Dolossot, F - 74800 St Pierre en Faucigny, en qualité d'Administrateur de catégorie B jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2017.

Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Pour extrait sincère et conforme
Pour Lupercal SA Sicar
Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2013107104/20.

(130129361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Temprano Capital Partners Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 179.121.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-fifth day of July.

Before us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

- Mr. Neil Jones, residing Avenue Duquesne, 28, 75007, Paris, France, and
- Mr. James Preston, residing Avda. Dr. Arce 12, Portal B, 2A 28002, Madrid, Spain,
duly represented by Mrs Stéphanie GRISIUS, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, with professional address in Luxembourg, by virtue of two proxies given under private seal.

These proxies, signed by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing person, acting in the above capacity, has requested the notary to draw up the articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which is established as follows:

Art. 1. Form. A société à responsabilité limitée (private limited liability company) (the "Company") governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, and by these articles of incorporation (the "Articles of Incorporation"), is hereby established by the founding shareholder.

The Company may at any time have one or several shareholders, as a result of the transfer of shares or the issue of new shares, subject to the provisions of the law and the Articles of Incorporation.

Art. 2. Corporate name. The Company will exist under the corporate name of "TEMPRANO Capital PARTNERS LUXEMBOURG S.à r.l."

Art. 3. Corporate objects. The purposes for which the Company is formed are all operations or transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any companies or enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities, financial instruments, bonds, treasury bills, equity participation, stocks and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The Company may also enter into the following transactions (it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as regulated activity of the financial sector):

- to grant every assistance and any financial support, whether by way of loans, advances or otherwise to its direct and indirect subsidiaries affiliates and/or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, and/or entities belonging to its Group, the Group being referred to as the group of companies which includes the direct and indirect shareholders of the Company as well as their direct and indirect subsidiaries;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present and future) or by all or any such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of its direct and indirect subsidiaries, affiliates and/or entities belonging to its Group, within the limits of and in accordance with the provisions of Luxembourg laws.

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;

- to advance, lend or deposit money or give credit to or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

The Company may invest in real estate that is exclusively used for investment purposes and not for the own use of the Company.

In general, the Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever, which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration. The Company may be dissolved at any time by decision of the sole shareholder or pursuant to a resolution of the shareholders, as the case may be.

Art. 5. Registered office. The registered office is established in the municipality of Luxembourg-City.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg by decision of the managers.

The managers may establish subsidiaries and branches in the Grand-Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 6. Capital. The capital is set at EUR 25,000.00 (twenty-five thousand euros) represented by 2,500.00 (two thousand five hundred) shares of a par value of EUR 10 (ten euros) each.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the shareholder(s).

The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision may, but need not, allocate any amount contributed to the contributor.

All shares will have equal rights.

The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law.

Art. 7. Changes to the capital. The capital may be increased or decreased at any time as laid down in article 199 of the law regarding commercial companies.

Art. 8. Rights and Duties attached to the shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of the shareholders. If the Company has only one shareholder, the latter exercises all powers which are granted by law and the Articles of Incorporation to all the shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be.

The creditors or successors of the sole shareholder or of any of the shareholders may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the inventories of the Company and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be.

Art. 9. Indivisibility of shares. Each share is indivisible as far as the Company is concerned. Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

Art. 10. Transfer of shares. Shares are freely transferable among shareholders. The share transfer inter vivos to non shareholders is subject to the consent of at least seventy-five per cent (75%) of the Company's capital. In case of death of a shareholder, the share transfer to non shareholders is subject to the consent of no less than seventy-five per cent (75%) of the votes of the surviving shareholders. In any event the remaining shareholders have a pre-emption right which has to be exercised within thirty days from the refusal of transfer to a non shareholder.

Art. 11. Formalities. The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private deed.

Art. 12. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the sole shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

Art. 13. Managers. The Company will be managed and administrated by one or several managers, whether shareholders or not (the "Manager(s)"). If several Managers have been appointed, the Managers will constitute a board of managers (the "Board of Managers").

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may decide to appoint one or several Class A Managers and one or several Class B Managers.

Each Manager is appointed for a limited or unlimited duration by the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders.

While appointing the Managers, the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, set (s) their number, the duration of their tenure and, as the case may be, the powers and competence of the Managers.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may decide to remove a Manager, with or without cause. Each Manager may resign as well. The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders decide upon the compensation of each Manager

Art. 14. Bureau. The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to attend, his functions will be taken by one of the managers present at the meeting.

The board of managers may appoint a secretary of the Company and such other officers as it shall deem fit, who need not be members of the board of managers.

Art. 15. Meetings of the board of managers. Meetings of the board of managers are called by any manager. The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the notice.

The board of managers may only proceed to business if a majority of its members is present or represented and only if, at least, one manager of category A and one manager of category B are present or represented. Managers unable to

attend may delegate by letter or by fax another member of the board to represent them and to vote in their name. Managers unable to attend may also cast their votes by letter, fax or email.

Decisions of the board are taken by a majority of the managers attending or represented at the meeting and only if, at least, one manager of category A and one manager of category B vote in favour of the decisions.

A manager having an interest contrary to that of the Company in a matter submitted to the approval of the board, shall be obliged to inform the board thereof and to have his declaration recorded in the minutes of the meeting. He may not take part in the relevant proceedings of the board.

In the event of a member of the board having to abstain due to a conflict of interest, resolutions passed by the majority of the other members of the board present or represented at such meeting will be deemed valid.

At the next general meeting of shareholder(s), before votes are taken on any other matter, the shareholder(s) shall be informed of the cases in which a manager had an interest contrary to that of the Company.

In the event that the managers are not all available to meet in person, meetings may be held via telephone conference calls.

Resolutions signed by all the managers shall be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

Art. 16. Minutes - Resolutions. All decisions adopted by the board of managers will be recorded in minutes signed by, at least, one manager of category A and one manager of category B or in circular resolutions as provided in the preceding paragraph. Any power of attorneys will remain attached thereto. Copies or extracts are signed by the chairman.

The above minutes and resolutions shall be kept in the Company's books at its registered office.

Art. 17. Powers. The sole manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is/are vested with the broadest powers to perform all acts of management and disposal in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or the present articles to shareholders fall within the competence of the board of managers.

Art. 18. Delegation of powers. The managers may, with the prior approval of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, entrust the daily management of the company to one of its members

The managers may further delegate specific powers to any managers or other officers.

The managers may appoint agents with specific powers, and revoke such appointments at any time.

If more than one manager is appointed, any delegation of powers has to be decided by at least one manager of category A and one manager of category B.

Art. 19. Representation of the Company. The Company shall be bound towards third parties, in case of a sole manager, by the sole signature of the sole manager or, in case of plurality of managers, by (i) the joint signatures of one manager of category A and one manager of category B, (ii) the sole signature of the manager to whom the daily management of the Company has been delegated, within the scope of the daily management, and (iii) the sole signature or the joint signatures of any persons to whom such signatory powers have been delegated by the managers, within the limits of such powers.

Art. 20. Events affecting the managers. The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a manager, as well as his resignation or removal for any cause, does not put the Company into liquidation.

Art. 21. Liability of the managers. No manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. A manager is only liable for the performance of his duties.

Art. 22. Decisions of the shareholders.

1. If the Company has only one shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the law of 10 August 1915 are not applicable in such a situation.

2. If the Company has more than one shareholder, the decisions of the shareholders are taken in a general meeting or, if there are no more than twenty-five shareholders, by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which has been sent by the manager(s) to the shareholders.

In the latter case, the shareholders are under the obligation to cast their written vote and mail it to the Company, within fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution.

If the Company has more than one shareholder, no decision may validly be taken, unless it is approved by shareholders representing together at least one half of the corporate capital. All amendments to the Articles of Incorporation have to be approved by a majority of shareholders representing together at least three quarters of the corporate capital.

Art. 23. Minutes. The decisions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be, are documented in writing, recorded in a register and kept by the manager(s) at the registered office of the Company. The powers-of-attorney are attached to the minutes.

Art. 24. Financial year. The financial year begins on the first day of January and ends on the thirty first day of December of each year.

Art. 25. Financial statements - Statutory auditor. Each year, on the last day of the financial year, the accounts are closed, the management draws up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the law. The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or to the shareholders, as the case may be, for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may peruse the financial documents at the registered office of the Company pursuant to article 198 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Should the Company have more than twenty-five shareholders, or otherwise as required by law, the general meeting of shareholders shall appoint a statutory auditor as provided in article 200 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended. In all other cases, the general meeting of shareholders is free to appoint a statutory auditor or an external auditor at its discretion.

Art. 26. Allocation of profits. Five percent of the net profit is deducted and allocated to the legal reserve fund; this allocation is no longer mandatory when and as long as the reserve amounts to ten percent of the capital.

The remaining profit is allocated by decision of the sole shareholder or pursuant to a resolution of the shareholders, as the case may be. The manager(s) may decide on the declaration and payment of interim dividends.

Art. 27. Dissolution - Liquidation. In the case of dissolution of the Company, for any cause and at any time, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who need not be shareholders or not, appointed by the sole shareholder or by the shareholders, as the case may be, who will set the powers and compensation of the liquidator(s).

Art. 28. Matters not provided. All matters not provided for by the Articles of Incorporation are determined in accordance with applicable laws.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed for the number of shares and has paid in cash the amounts mentioned hereafter:

Subscriber	Subscribed capital (EUR)	number of shares	amount paid-in (EUR)
Mr. Neil JONES	12,500	1,250	12,500
Mr. James PRESTON	12,500	1,250	12,500
Total:	25,000	2,500	25,000

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the Law have been observed.

The amount of EUR 25,000.00 (twenty five thousand euros) is thus as from now being made available to the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for by Article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Transitory provision

The first financial year starts on this date and ends on 31 December 2013.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately (EUR 1,500.00) one thousand five hundred euros.

Extraordinary general meeting

The founding shareholders, representing the entire subscribed capital, have immediately proceeded to adopt the following resolutions as shareholders of the Company pursuant to article 200-2 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended: I. Resolved to set at two (2) the number of managers and to appoint the following persons for an unlimited duration:

- Mr. Neil JONES, Company Director, born in Poole, United Kingdom, on 5 February 1966, residing at Avenue Duquesne, 28, 75007 Paris, France, as Class A Manager;

- Mr. Volotovskiy VIACHESLAV, Company Director, born in St. Petersburg, Russian Federation, on 17 January 1973, professionally residing at 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, as Class B Manager.

II. The managers will be entrusted with the powers set forth in article 17 of the Articles of Incorporation and the Company is bound towards third parties by the joint signatures of at least, one manager of category A and one manager of Category B.

III. The registered office of the Company shall be set at 6, Rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Whereof the present deed has been drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, this deed is worded in English followed by a French version; and that in case of any differences between the English text and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, that person signed this original deed together with, the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le vingt-cinq juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

- Monsieur Neil Jones, résidant Avenue Duquesne, 28, 75007, Paris, France, et
- Monsieur James Preston, résidant Avda. Dr. Arce 12, Portal B, 2A 28002, Madrid, Espagne

dûment représentés par Madame Stéphanie GRISIUS, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de deux procurations données sous seing privé.

Ces procurations, signées par le comparant et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte aux fins de formalisation.

Laquelle comparant a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il est constituée comme suit:

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par le comparant ci-avant une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut, à toute époque, comporter un ou plusieurs associés, par suite, notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles, sous réserve des dispositions de la loi et des Statuts.

Art. 2. Dénomination. La Société prend la dénomination sociale de «TEMPRANO Capital PARTNERS LUXEMBOURG S.à r.l.».

Art. 3. Objet. La société a pour objet toutes opérations ou transactions permettant directement ou indirectement la prise de participations dans toute société ou entreprise de quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, instruments financiers, obligations, bons du trésor, participations, actions et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra également être engagée dans les opérations suivantes (étant entendu qu'elle n'entrera dans aucune opération qui aurait pour conséquence de l'engager dans une activité considérée comme une activité réglementée du secteur financier):

- apporter toute assistance ou soutien financier, que ce soit sous forme de prêts, d'avances ou autrement à ses filiales directes et indirectes, aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, aux sociétés liées ou entités appartenant à son Groupe, c'est-à-dire au groupe de sociétés comprenant les associés directs et indirects de la Société ainsi que de leurs filiales directes ou indirectes;

- accorder toute garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou parties de ses avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de ses filiales directes et indirectes, des sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou encore des sociétés liées ou entités appartenant à son Groupe dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments de dettes ou de titres de capital ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec garantie de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérés dans l'intérêt de la Société;

La Société pourra investir dans des opérations immobilières uniquement à des fins d'investissement et non par pour l'utilisation personnelle de la société.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée. La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution des associés, selon le cas.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg-Ville. Il pourra être transféré en tout autre lieu dans la commune de Luxembourg en vertu d'une décision des gérants.

Les gérants pourront établir des filiales et des succursales au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à EUR 25,000.00 (vingt-cinq mille euros), représenté par 2,500 (deux mille cinq cents) parts sociales d'une valeur de EUR 10 (dix euros) chacune.

Complémentairement au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute part sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition de l'Associé Unique ou de la collectivité des Associés, selon le cas.

La Société pourra, sans limite aucune, accepter tout apport de fonds propres ou toute autre contribution sans émission de Parts Sociales ou autres titres en contrepartie de l'apport, et pourra créditer ces apports sur un ou plusieurs comptes. Les décisions quant à l'utilisation de ces comptes devront être prises par l'(les) Associé(s) et seront régies par la Loi de 1915 et les présents statuts. Afin d'éviter toute équivoque, chacune de ces décisions pourra, sans caractère obligatoire, allouer tout montant apporté à l'apporteur.

Toutes les parts sociales donnent droit à des droits égaux.

La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

Art. 7. Modification du capital social. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Droits et Obligations attachés aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les Statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion implicite aux Statuts et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas.

Les créanciers et successeurs de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas, pour quelques raisons que ce soient, ne peuvent en aucun cas et pour quelque motif que ce soit, requérir que des scellés soient apposés sur les actifs et documents de la Société ou qu'un inventaire de l'actif soit ordonné en justice, ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, se référer aux inventaires de la Société et aux résolutions de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun désigné parmi eux ou en dehors d'eux.

Art. 10. Cession de parts sociales. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément donné à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

Art. 11. Formalités. La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

Art. 12. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire affectant l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 13. Gérance. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés (le(s) "Gérant(s)"). Si plusieurs gérants sont nommés, les gérants constitueront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés, peut décider de nommer un ou plusieurs Gérants de Classe A et un ou plusieurs Gérants de Classe B.

Chaque Gérant est nommé avec ou sans limitation de durée par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés.

Lors de la nomination des Gérants, l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés, fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions des Gérants.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés pourra décider la révocation d'un Gérant, sans qu'il soit nécessaire d'en indiquer les motifs. Chaque Gérant peut également se démettre de ses fonctions. L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés décidera de la rémunération de chaque Gérant.

Art. 14. Bureau. Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut siéger, ses fonctions seront reprises par un des gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut nommer un secrétaire et d'autres mandataires sociaux, associés ou non associés.

Art. 15. Réunions du conseil de gérance. Les réunions du conseil de gérance peuvent être convoquées par chaque gérant. Les réunions sont tenues à l'endroit, au jour et à l'heure mentionnés dans la convocation.

Le conseil peut valablement délibérer lorsque la majorité des gérants est présente ou représentée et qu'au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B sont présents ou représentés. Les gérants empêchés peuvent déléguer par courrier ou par fax un autre membre du conseil pour les représenter et voter en leur nom. Les gérants empêchés peuvent aussi voter par courrier, fax ou e-mail.

Les décisions du conseil sont prises à la majorité des gérants présents ou représentés à la réunion cette majorité devant obligatoirement comporter le vote d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Un gérant ayant un intérêt contraire à la Société dans un domaine soumis à l'approbation du conseil doit en informer le conseil et doit faire enregistrer sa déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations du conseil.

En cas d'abstention d'un des membres du conseil suite à un conflit d'intérêt, les résolutions prises à la majorité des autres membres du conseil présents ou représentés à cette réunion seront réputées valables.

A la prochaine assemblée générale des associés, avant tout vote, le(s) associé(s) devront être informés des cas dans lesquels un gérant a eu un intérêt contraire à la Société.

Dans les cas où les gérants sont empêchés, les réunions peuvent se tenir par conférence téléphonique.

Les décisions signées par l'ensemble des gérants sont régulières et valables comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures peuvent être documentées par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.

Art. 16. Procès verbaux - Décisions. Les décisions adoptées par le conseil de gérance seront consignées dans des procès verbaux signés par au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B, ou dans des résolutions circulaires comme prévu à l'alinéa qui précède. Les procurations resteront annexées aux procès verbaux. Les copies et extraits de ces procès verbaux seront signés par le président.

Ces procès verbaux et résolutions seront tenus dans les livres de la Société au siège social.

Art. 17. Pouvoirs. Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de disposition intéressant la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément aux associés par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil.

Art. 18. Délégation de pouvoirs. Le conseil de gérance peut, avec l'autorisation préalable de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas, déléguer la gestion journalière de la Société à un de ses membres.

Les gérants peuvent conférer des pouvoirs spécifiques à tout gérant ou autres organes.

Les gérants peuvent nommer des mandataires disposant de pouvoirs spécifiques et les révoquer à tout moment.

Si plus d'un gérant est nommé, toute décision de délégation de pouvoirs doit être prise par au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Art. 19. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée, en cas de gérant unique, par la seule signature du gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, par (i) la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B, (ii) par la signature individuelle du gérant auquel la gestion journalière a été déléguée et, (iii) par la signature individuelle ou conjointe à toute personne à qui les pouvoirs de signature ont été délégués par le conseil de gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 20. Événements affectant la gérance. Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant un gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Art. 21. Responsabilité de la gérance. Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 22. Décisions de l'associé ou des associés.

1. Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à la collectivité des associés. Dans ce cas, les articles 194 à 196 et 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

2. En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises lors d'une assemblée générale ou, s'il y a moins de vingt-cinq associés, par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le(s) gérant(s) aux associés.

Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

En cas de pluralité d'associés, aucune décision n'est valablement prise si elle n'est pas approuvée par des associés représentant ensemble au moins la moitié du capital social. Toute modification des présents statuts doit être approuvée par une majorité des associés représentant ensemble au moins les trois quarts du capital social.

Art. 23. Procès-verbaux. Les décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas, seront documentées par écrit et consignées dans un registre tenu par le(s) gérant(s) au siège social de la Société. Les procurations y seront annexées.

Art. 24. Année sociale. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 25. Bilan - Conseil de surveillance. Chaque année, le dernier jour de l'année sociale, les comptes sont arrêtés et le gérant dresse un inventaire des actifs et des passifs et établit le bilan et le compte de profits et pertes conformément à la loi. Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'associé unique ou, suivant le cas, à la collectivité des associés.

Tout associé, ou son mandataire, peut prendre au siège social de la Société communication des documents comptables, conformément à l'article 198 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Lorsque la société a plus de vingt-cinq associés, ou dans les autres cas prévus par la loi, l'assemblée générale des associés doit nommer un commissaire aux comptes comme prévu à l'article 200 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée. Dans tous les autres cas, l'assemblée générale des associés est libre, à sa discrétion de nommer un commissaire aux comptes ou un réviseur d'entreprises.

Art. 26. Répartition des bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale représente dix pour cent (10%) du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou, selon le cas, la collectivité des associés. Les gérant(s) pourra (pourront) procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 27. Dissolution, Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera confiée à un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 28. Dispositions générales. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, il est fait référence aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et Paiement

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, a souscrit au nombre de parts sociales et a libéré en espèces les montants ci-après énoncés:

Associés	Capital souscrit (EUR)	Nombre de parts sociales	Libération (EUR)
Monsieur Neil JONES	12,500	1,250	12,500
Monsieur James PRESTON	12,500	1,250	12,500
Total:	25,000	2,500	25,000

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi ont été respectées.

La somme de EUR 25,000.00 (vingt-cinq mille euros) se trouve partant dès maintenant à la disposition de la Société, la preuve en ayant été rapportée au notaire soussigné.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été remplies.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et prend fin le 31 décembre 2013.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution est estimé à EUR 1,500.00 (mille cinq cent euros).

Assemblée générale extraordinaire

Les associés fondateurs, représentant l'intégralité du capital souscrit, ont immédiatement pris les résolutions suivantes comme associé unique de la Société conformément à l'article 200-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée:

I. Décident de fixer à deux (2) le nombre de gérants et de nommer les personnes suivantes pour une durée illimitée:
- Monsieur Neil JONES, gérant de société, né à Poole, Royaume Uni, le 5 février 1966, demeurant à Avenue Duquesne, 28, 75007 Paris, France, aux fonctions de gérant de Catégorie A;

- Monsieur Volotovskiy VIACHESLAV, gérant de société, né à St. Petersburg, Russie, le 17 janvier 1973, professionnellement demeurant au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, aux fonctions de Gérant de Catégorie B.

II. Les gérants se voient confier les pouvoirs prévus à l'article 17 des statuts de la Société et la société est valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle d'un des gérants.

III. Le siège social de la société est fixé à 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous le notaire le présent acte.

Signé: S. GRISIUS, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 29 juillet 2013. Relation: EAC/2013/9991. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013110680/451.

(130134142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

Taurumi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 123.471.

Dépôt des comptes annuels remplaçant le dépôt n° L 120129477 du 25/07/2012

Les comptes annuels, les comptes de Profits et Pertes ainsi que les Annexes de l'exercice clôturant au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Organe de Gestion

Référence de publication: 2013110677/12.

(130133230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

I.R.I.S. Financial Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 13, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 43.063.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013111261/9.

(130135502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2013.

HKL Holdings (PPI) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 54.523.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2013.

HKL Holdings (PPI) S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Manager

Référence de publication: 2013111250/14.

(130134921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2013.

I. Hypothek II Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 22.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5C, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 179.131.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the second day of July.

Before Us M^e Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. "TPG Credit Strategies Fund II, L.P." a limited partnership incorporated under the laws of the State of Delaware, registered with the Delaware Secretary of State under number 4915729, with its registered office The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801,

here represented by Mister Erwin VANDE CRUYS, private employee, residing professionally at L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, by virtue of a proxy, given on July 1st, 2013; and

2. "TCS II Opportunities, L.P." a limited partnership incorporated under the laws of the State of Delaware, registered with the Delaware Secretary of State under number 5004095, with its registered office The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801,

here represented by Mister Erwin VANDE CRUYS, prenamedresiding in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on July 1st, 2013.

The said proxies, signed ne varietur by the proxyholders of the appearing persons and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"):

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "I. Hypothek II Lux S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the acquisition, holding and disposal of participations and any interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, enterprises or investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, loans, loan participations, certificates of deposits and any other securities or financial instruments or assets of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise and may invest in any way and manage a portfolio of patents or any other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds, notes and debentures or any kind of debt or equity securities.

The Company may lend funds including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies or any other company or entity it deems fit.

The Company may give guarantees and grant securities to any third party for its own obligations and undertakings as well as for the obligations of any companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity it deems fit and generally for its own benefit or such entities' benefit. The Company may further pledge, transfer or encumber or otherwise create securities over some or all of its assets.

In a general fashion it may grant assistance in any way to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity it deems fit, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Any of the above is to be understood in the broadest sense and any enumeration is not exhaustive or limiting in any way. The object of the Company includes any transaction or agreement which is entered into by the Company consistent with the foregoing.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purposes.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twenty-two thousand Euro (EUR 22,000.-) divided two million two hundred thousand (2,200,000) shares with a par value of one Euro cent (EUR 0.01) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also at any time be held by conference call or similar means only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours (24) at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (including by way of representation).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of anyone of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be

validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager (if there is only one) or as the case may be the board of managers or anyone of the managers or, in the event of classes of managers, by one class A and one class B manager acting together.

Art. 8. Liability of the Managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

(i) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

(ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

(iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article.

Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

Art. 11. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year.

Art. 12. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

Transitory provision

The first accounting year shall commence on the day of incorporation and end on December 31st, 2013.

Subscription and Payment

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing parties, the appearing parties have subscribed and entirely paid-up in cash the following shares:

Subscriber	Number of shares	Subscription price (EUR)
TPG Credit Strategies Fund II, L.P.	2,145,000	21,450
TCS II Opportunities, L.P.	55,000	550
Total	2,200,000	22,000

Evidence of the payment of the total subscription price of twenty-two thousand Euro (EUR 22,000.-) has been shown to the undersigned notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand five hundred Euro (EUR 1.500.-).

General meeting

The shareholders have forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 5C, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company each with such signature powers as set forth in the articles:

- Julie K. Braun, manager, born on 1st January 1958 in Minneapolis, MN, with professional address at 4600 Wells Fargo Center, 90 So 7th Street, Minneapolis, MN 55402.

- Pedro Fernandes das Neves, born on 15th October 1974 in Sao Domingos de Benfica Lisboa, Portugal, with a professional address at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

- Jonathan Fragodt, born on 3rd December 1967 in Moorhead, Minnesota, with professional address at Bennet House, 54 St. James's Street, London SW1A 1JT, United Kingdom.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le deux juillet.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

"TPG Credit Strategies Fund II, L.P.", une limited liability company dont le siège social est à The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware, 19801, constituée conformément au droit de l'Etat du Delaware et immatriculée auprès du "Delaware Secretary of State" sous le numéro 4915729,

représentée par Monsieur Erwin VANDE CRUYS, employé privé, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 1^{er} juillet 2013; et

"TCS II Opportunities, L.P.", une limited liability company dont le siège social est à The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware, 19801, constituée conformément au droit de l'Etat du Delaware et immatriculée auprès du "Delaware Secretary of State" sous le numéro 5004095,

représentée par Monsieur Erwin VANDE CRUYS, prénommé, résidant à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 1^{er} juillet 2013.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par les mandataires des comparantes et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquelles comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er} . Dénomination. Il est formé par la comparante et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "I. Hypothek II Lux S.à.r.l." (la "Société"). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gérance et la disposition de participations et d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toutes autres entités, entreprises ou investissements, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que la cession par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes, prêts, participations dans des prêts, certificats de dépôt et toutes autres valeurs mobilières ou instruments financiers ou fonds de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise et peut investir de quelque manière que ce soit et gérer un portefeuille de brevets ou tout autre droit de propriété intellectuelle de toute nature ou origine que ce soit. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations, de notes et de certificats de créance ou toute sorte de dette ou de valeur mobilière.

La Société peut prêter des fonds, y compris sans limitation ceux résultant de tous emprunts de la Société ou de l'émission de tout titre ou dette de toute sorte, à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée.

La Société peut donner des garanties et accorder des sûretés à tout tiers pour ses propres obligations et engagements ainsi que pour les obligations de toute société ou autre entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée et généralement pour son propre bénéfice ou pour le bénéfice de cette entité. La Société peut aussi faire saisir, transférer ou s'endetter ou créer autrement des garanties sur quelques uns ou tous ses biens.

D'une manière générale elle peut prêter assistance de toute manière aux sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre société ou entreprise que la Société juge appropriée, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Tout ce qui a été mentionné ci-dessus doit être entendu dans le sens le plus large et toute énumération n'est pas exhaustive ou limitative. L'objet de la Société comprend toute transaction ou contrat dans lesquels la Société fait partie conformément avec ce qui a été mentionné ci-dessus.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Capital Social. Le capital social émis de la Société est fixé à vingt-deux mille euros (EUR 22.000,-) divisé en deux millions deux cent mille (2.200.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un cent d'Euro (EUR 0,01) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts et la Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales en vertu d'une décision de ses associés.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pour cent du capital social de la Société.

Art. 7. Gérance de la Société. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique ou moyen similaire. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de deux classes différentes, à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B. Une telle classification de gérants doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de la réunion concernée et les gérants doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation). Dans le cas toutefois où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), toutes les résolutions du conseil de gérance ne pourront être valablement prises que si elles sont approuvées par la majorité des gérants comprenant au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui peuvent être représentés).

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

La Société sera engagée par la signature du gérant unique en cas d'un seul gérant, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature d'un des gérants, à condition toutefois que dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un gérant de classe A et un gérant de classe B. Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique (s'il n'y a qu'un seul gérant) ou le cas échéant par le conseil de gérance ou un des gérants, ou, en cas de classes de gérants, par un gérant de classe A et un gérant de classe B agissant ensemble.

Art. 8. Responsabilité des gérants. Les gérants ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou qui a été gérant, dirigeant ou responsable représentant de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant, dirigeant ou responsable représentant et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots "demande", "action", "plainte" ou "procédure" s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots "responsabilité" et "dépenses" devront comprendre, sans limitation, les honoraires d'avocats, frais, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant, dirigeant ou responsable représentant:

(i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de la conduite de sa fonction;

(ii) Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

(iii) Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes, n'affectera aucun autre droit dont un gérant, dirigeant ou représentant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant, dirigeant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telle personne. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants, dirigeants ou représentants en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du représentant ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

Art. 9. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées des associés par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Assemblées des associés. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société valablement constituée ou toute résolution circulaire (le cas échéant) représentera l'intégralité des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à leur adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'intégralité du capital social est représentée à une assemblée l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions sera envoyé aux associés à leurs adresses inscrites dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date effective proposée des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction des réquisitions de majorité, à la date y précisée). Une résolution écrite unanime peut être passée à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représenté. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant cent pour cent (100%) du capital social émis.

Art. 11. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels au 31 décembre.

Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Art. 13. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes intérimaires sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves et prime distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 14. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non et qui sont nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 16. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

La première année sociale commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2013.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par les parties comparantes, celles-ci ont souscrit et intégralement libéré les parts sociales suivantes:

Souscripteur	Nombre des parts sociales	Prix de souscription (EUR)
TPG Credit Strategies Fund II, L.P.	2,145,000	21,450
TCS II Opportunities, L.P.	55,000	550
Total	2,200,000	22,000

Preuve du paiement du prix total de souscription d'un montant de vingt-deux mille euros (EUR 22.000,-) par apport en numéraire a été donnée au notaire instrumentant.

Dépenses, Evaluation

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait de sa formation sont évaluées à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500.-).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés ont pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 5C, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société chacun avec pouvoir de signature comme prévu dans les statuts:

- Julie K. Braun, manager, née le 1^{er} janvier 1958 à Minneapolis, MN, avec adresse professionnelle au 4600 Wells Fargo Center, 90 So 7th Street, Minneapolis, MN 55402.

- Pedro Fernandes das Neves, né le 15 octobre 1974 à São Domingos de Benfica Lisboa, Portugal, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

- Jonathan Fragodt, né le 3 décembre 1967 à Moorhead, Minnesota, avec adresse professionnelle au Bennet House, 54, St. James's Street, Londres SW1A 1JT, Royaume-Uni.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. Vande Cruys et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 juillet 2013. Relation: LAC/2013/32294. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

Référence de publication: 2013111259/452.

(130134496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2013.

HIB Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 104.505.

—
Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 25 juillet 2013

5^{ème} Résolution:

L'Assemblée Générale accepte la démission, avec effet immédiat, de Monsieur Christophe BLONDEAU, administrateur de la société.

L'Assemblée Générale décide de nommer, avec effet immédiat, Monsieur Marc LIBOUTON ayant son adresse professionnelle au 163 rue du Kiem, L-8030 Strassen, en tant que nouvel administrateur de la société.

Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HIB INVEST S.A.

Référence de publication: 2013111246/16.

(130135401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2013.

Polichem S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 57.059.

—
EXTRAIT

Il résulte des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 15 juillet 2013 que le mandat des personnes suivantes a été renouvelé, et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes au 31 décembre 2013:

- Madame Paola POLI, en tant qu'administrateur et Président du Conseil d'administration;
- Monsieur Olivier LIEGEOIS, en tant qu'administrateur;
- Monsieur Patrick MOINET, en tant qu'administrateur.
- PRICEWATERHOUSECOOPERS S.à.r.l., en tant que commissaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Référence de publication: 2013106274/18.

(130129153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Property Trust Treuchtlingen, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 347.750,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 110.984.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 15 juillet 2013

Conformément aux résolutions prises par l'associé unique en date du 15 juillet 2013, il a été décidé:

- D'accepter la démission, avec effet au 28 juin 2013, de Monsieur Richard Ray de sa fonction d'administrateur.

Dès lors le conseil d'administrateurs se compose des personnes suivantes:

- Monsieur Michael Kidd;
- Monsieur Martin Anton McGuire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2013.

Property Trust Treuchtlingen, S.à r.l.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2013106259/19.

(130129118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Property Trust Muehldorf, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 236.500,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 110.980.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 15 juillet 2013

Conformément aux résolutions prises par l'associé unique en date du 15 juillet 2013, il a été décidé:

- D'accepter la démission, avec effet au 28 juin 2013, de Monsieur Richard Ray de sa fonction d'administrateur.

Dès lors le conseil d'administrateurs se compose des personnes suivantes:

- Monsieur Michael Kidd;

- Monsieur Martin Anton McGuire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2013.

Property Trust Muehldorf, S.à r.l.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2013106258/19.

(130129111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Norilsk Nickel Finance Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 102.612.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue extraordinairement le mardi 25 juin 2013 et d'une résolution du conseil d'administration du même jour, que les modifications suivantes ont été adoptées:

- Nomination d'un nouvel administrateur et administrateur délégué:

* Madame Kalia Koutsou, demeurant 6C Papparigopoulou Str., Maximos Plaza, Tower 3, 4th Floor, Office 3403, 3106 Limassol, Chypre, a été nommée administrateur et administrateur délégué de la société avec effet immédiat et pour une durée de 2 ans.

Tous les mandats susvisés prendront fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2013106199/16.

(130128511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Property Trust Fuerth, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.106.350,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 110.981.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 15 juillet 2013

Conformément aux résolutions prises par l'associé unique en date du 15 juillet 2013, il a été décidé:

- D'accepter la démission, avec effet au 28 juin 2013, de Monsieur Richard Ray de sa fonction d'administrateur.

Dès lors le conseil d'administrateurs se compose des personnes suivantes:

- Monsieur Michael Kidd;

- Monsieur Martin Anton McGuire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2013.

Property Trust Fuerth, S.à r.l.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2013106255/19.

(130129004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Property Trust Dasing, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 492.050,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 117.115.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 15 juillet 2013

Conformément aux résolutions prises par l'associé unique en date du 15 juillet 2013, il a été décidé:

- D'accepter la démission, avec effet au 28 juin 2013, de Monsieur Richard Ray de sa fonction d'administrateur.

Dès lors le conseil d'administrateurs se compose des personnes suivantes:

- Monsieur Michael Kidd;

- Monsieur Martin Anton McGuire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2013.

Property Trust Dasing, S.à r.l.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2013106254/19.

(130128533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

NN Metal Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 74.190.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue extraordinairement le mardi 25 juin 2013 et d'une résolution du conseil d'administration du même jour, que les modifications suivantes ont été adoptées:

- Nomination d'un nouvel administrateur et administrateur délégué:

* Madame Kalia Koutsou, demeurant 6C Papparigopoulou Str., Maximos Plaza, Tower 3, 4th Floor, Office 3403, 3106 Limassol, Chypre, a été nommée administrateur et administrateur délégué de la société avec effet immédiat et pour une durée de 2 ans.

Tous les mandats susvisés prendront fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2013106196/16.

(130128509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Property Trust Berlin 4, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 260.650,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 112.545.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 15 juillet 2013

Conformément aux résolutions prises par l'associé unique en date du 15 juillet 2013, il a été décidé:

- D'accepter la démission, avec effet au 28 juin 2013, de Monsieur Richard Ray de sa fonction d'administrateur.

Dès lors le conseil d'administrateurs se compose des personnes suivantes:

- Monsieur Michael Kidd;
- Monsieur Martin Anton McGuire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2013.

Property Trust Berlin 4, S.à r.l.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2013106253/19.

(130128530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Property Trust Berlin 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 124.025,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 110.975.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 15 juillet 2013

Conformément aux résolutions prises par l'associé unique en date du 15 juillet 2013, il a été décidé:

- D'accepter la démission, avec effet au 28 juin 2013, de Monsieur Richard Ray de sa fonction d'administrateur.

Dès lors le conseil d'administrateurs se compose des personnes suivantes:

- Monsieur Michael Kidd;
- Monsieur Martin Anton McGuire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2013.

Property Trust Berlin 1, S.à r.l.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2013106252/19.

(130129123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Powercom Yuraku S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 147.628.

—
- Il résulte d'une décision de la Société en date du 22 juillet 2013, de:

* Rayer Monsieur Hugo FROMENT en tant qu'Administrateur de la Société avec effet au 12 décembre 2012; et

* Nommer Monsieur Gianluca NINNO, née le 7 avril 1975 à Policoro, Italie, résident professionnellement au 44 rue de la Vallée, L - 2661 Luxembourg en tant qu'Administrateur de la Société en remplacement de Monsieur Hugo FROMENT avec effet au 12 décembre 2012 et ce jusqu'à l'Assemblée générale qui se tiendra en l'année 2014.

- Il résulte d'une décision de la Société en date du 22 juillet 2013 de transférer le siège social de la société du 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L - 1331 Luxembourg au 44, rue de la Vallée, L - 2661 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2013.

Référence de publication: 2013106244/16.

(130128240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Property Trust Karben, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 419.650,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 110.979.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 15 juillet 2013

Conformément aux résolutions prises par l'associé unique en date du 15 juillet 2013, il a été décidé:

- D'accepter la démission, avec effet au 28 juin 2013, de Monsieur Richard Ray de sa fonction d'administrateur.

Dès lors le conseil d'administrateurs se compose des personnes suivantes:

- Monsieur Michael Kidd;
- Monsieur Martin Anton McGuire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2013.

Property Trust Karben, S.à r.l.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2013106256/19.

(130129096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Property Trust Altenstadt-Lindheim, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 181.450,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 110.983.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 15 juillet 2013

Conformément aux résolutions prises par l'associé unique en date du 15 juillet 2013, il a été décidé:

- D'accepter la démission, avec effet au 28 juin 2013, de Monsieur Richard Ray de sa fonction d'administrateur.

Dès lors le conseil d'administrateurs se compose des personnes suivantes:

- Monsieur Michael Kidd;
- Monsieur Martin Anton McGuire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2013.

Property Trust Altenstadt-Lindheim, S.à r.l.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2013106251/19.

(130128526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

PEIF II S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 158.058.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

La clôture de la liquidation de la Société a été décidée par résolutions prise par les associés de la Société en date du 25 juillet 2013. La Société a donc cessé d'exister à partir de ce jour.

Les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront conservés pendant le délai légal de 5 ans chez Deutsche Bank Luxembourg S.A., 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2013.

Référence de publication: 2013106268/16.

(130128680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Property Trust Kraichtal, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 207.200,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 115.230.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 15 juillet 2013

Conformément aux résolutions prises par l'associé unique en date du 15 juillet 2013, il a été décidé:

- D'accepter la démission, avec effet au 28 juin 2013, de Monsieur Richard Ray de sa fonction d'administrateur.

Dès lors le conseil d'administrateurs se compose des personnes suivantes:

- Monsieur Michael Kidd;
- Monsieur Martin Anton McGuire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2013.

Property Trust Kraichtal, S.à r.l.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2013106257/19.

(130129099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

PAR 4 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1933 Luxembourg, 6, rue Siggy vu Lëtzebuerg.

R.C.S. Luxembourg B 103.596.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires en date du 1^{er} juillet 2010 à Luxembourg

L'assemblée générale décide de renouveler les mandats des administrateurs jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2015 comme suit:

Madame Doris Leesch, administrateur, avec adresse à L-1933 Luxembourg, 6, rue Siggy vu Letzebuerg.

Monsieur Russel Edwards, administrateur, avec adresse à L-1933 Luxembourg, 6, rue siggy vu Letzebuerg.

Madame Polly Edwards, administrateur, avec adresse à L-1933 Luxembourg, 6, rue Siggy vu Letzebuerg

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat de l'administrateur-délégué jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2015 comme suit:

Madame Doris Leesch, administrateur-délégué, avec adresse à L-1933 Luxembourg, 6, rue Siggy vu Letzebuerg. Elle peut engager la société par sa seule signature en toutes circonstances.

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat du commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2015 comme suit:

la société Fiduplan S.A. RCS B 44.563 avec siège social à L-1635 Luxembourg 87, allée Léopold Goebel.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Fiduplan S.A.

Référence de publication: 2013106261/23.

(130128473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Party Rent France S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6468 Echternach, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 131.043.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25/07/2013.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2013106236/12.

(130128497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Prophalux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3895 Foetz, 6, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 31.113.

EXTRAIT

L'assemblée générale du 9 juillet 2013 a pris les résolutions suivantes

Démission:

- Monsieur Léon BRACONNIER comme membre du conseil de gérance

Nomination:

- Monsieur Alain NEIERS, membre du conseil de gérance
demeurant professionnellement 16, route de Diekirch à L - 7220 Walferdange
Son mandat a une durée effective de 3 ans.

L'assemblée générale du 9 juillet 2013 a appelé aux fonctions de commissaire aux comptes pour les exercices 2013, 2014 et 2015

- Madame MICHELS Annette, licenciée en sciences économiques, demeurant professionnellement 13, rue de Peppange à L - 3378 LIVANGE

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Foetz, le 25 juillet 2013.

Pour extrait conforme
PROPHALUX S.A R.L.

Référence de publication: 2013106283/23.

(130129233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

PSN Co S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 170.522.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 juillet 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2187 du 4 septembre 2012.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PSN Co S. à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013106284/14.

(130129189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

QUIIQ S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 172.855.

Extrait du contrat de cession de parts de la Société daté du 12 juillet 2013

En vertu de l'acte de transfert de parts, daté du 12 juillet 2013, Manuel Antonio Pacheco Barreiros, a transféré la totalité de ses parts détenues dans la Société de la manière suivante:

- 2.500 parts sociales d'une valeur de 1 Euro chacune, à la société QUIIQ, Lda, avec siège social à 1837 Esc 15.1, Avenida da Boavista, P-4100 133 Lordelo do Ouro, Porto, Portugal.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Hille-Paul Schut

Mandataire

Référence de publication: 2013106290/17.

(130129055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Ragusana S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 163.455.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 23 juillet 2013

1. M. Vincent REGNAULT a démissionné de son mandat de gérant.
2. Mme Mounira MEZIADI a démissionné de son mandat de gérante.

3. Mme. Laurence BIVER, administrateur de sociétés, née à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 6 janvier 1971, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme gérante pour une durée indéterminée.

4. Mme Ingrid CERNICCHI, administrateur de sociétés, née à Metz (France), le 18 mai 1983, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme gérante pour une durée indéterminée.

Veillez prendre note que l'associée unique, la société Rongside S.A. a changé de nom en date du 24 mai 2012 et se nomme désormais Segasana S.A.

Luxembourg, le 25 juillet 2013.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour Ragusana S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013106295/22.

(130128402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Ratree S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 116.853.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 18 juin 2013

L'assemblée prend note de la démission de Monsieur Jean-Marc Pasche de son poste d'administrateur A avec effet immédiat.

Est nommée en son remplacement Madame Francine KOUAME, née le 03 décembre 1973 à Genève (CH), domiciliée au 6 place de Chevelu, CH-1201 Genève. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée annuelle générale devant se tenir en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2013106300/15.

(130128976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

REComm Sarl München LS294 SCS, Société en Commandite simple.

Capital social: EUR 20.001,00.

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 165.284.

—
AUSZUG

Während der unter Privatschrift aufgezeichneten außerordentlichen Hauptversammlung vom 23. Juli 2013 wurde Artikel 5 der Satzung der Gesellschaft wie folgt geändert:

"Das ausgegebene Kapital der Gesellschaft beträgt zwanzig tausend und ein Euro (EUR 20.001), und ist in einen (1) Kategorie A Anteil, der vom Komplementär gehalten wird und zwanzig tausend (20.000) Kategorie B Anteile welche vom Kommanditisten gehalten werden jeweils mit einem Nennwert von einem Euro (EUR 1.-) aufgeteilt. Die Anteile sind vollständig eingezahlt."

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 24. Juli 2013.

Référence de publication: 2013106303/17.

(130128804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

ORN European Debt S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 95.135.

—
Extrait des Résolutions de l'associé unique du 15 juillet 2013

L'associé unique de Orn European Debt S.à r.l. (la "Société"), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Mr. William Gilson en tant que gérant de catégorie A de la Société et ce avec effet au 15 juillet 2013;

Luxembourg, le 25 juillet 2013.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013106227/15.

(130128658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Profimed S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 101.848.

A dater de ce jour, la société CC AUDIT and CONSULT (anc.FMV CONSULTING) SA démissionne de sa fonction de Commissaire aux Comptes de la société suivante:

PROFIMED SA - RCSL n°B101848

Strassen, le 22 juillet 2013.

Michel VANSIMPSEN

Administrateur-délégué / Expert-Comptable OEC

Référence de publication: 2013106281/13.

(130129142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Balco-Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 45.768.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Par jugement rendu en date du 11 juillet 2013, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, déclare closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société à responsabilité limitée BALCO-LUX S.à r.l., dont le siège social à Mamer, 1 rue des Maximins, a été dénoncé en date du 4 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Jonathan BURGER

Le liquidateur

Référence de publication: 2013109814/17.

(130133565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

Topaz S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 30.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 162.793.

In the year two thousand thirteen, on the fifth day of July,

before the undersigned, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders (the Meeting) of Topaz S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, with a share capital of sixty thousand Euro (EUR 60,000), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 162.793, incorporated pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, dated 29 July 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2472 of 13 October 2011, as amended most recently pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, dated 21 February 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1157 of 16 May 2013 (the Company).

THERE APPEARED:

Star II UK Limited Partnership No. 1, a UK Limited Partnership, registered as limited partnership in England under the Limited Partnership Act 1907 under registration number LP011001 with the Companies House, having its registered office at 6th Floor, 33 Cavendish Square, London, W1G 0PW United Kingdom, acting by its manager STAR Capital Partners Limited (company number 03862379) whose registered office is at 6th Floor, 33 Cavendish Square, London, W1G 0PW United Kingdom (Shareholder 1),

here represented by Philippe Chenu, lawyer, whose professional address is 18-20 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal;

Star II US Limited Partnership No. 1, a UK Limited Partnership, registered as limited partnership in England under the Limited Partnership Act 1907 under registration number LP011002 with the Companies House, having its registered office at 6th Floor, 33 Cavendish Square, London, W1G 0PW United Kingdom, acting by its manager STAR Capital Partners Limited (company number 03862379) whose registered office is at 6th Floor, 33 Cavendish Square, London, W1G 0PW United Kingdom (Shareholder 2),

here represented by Philippe Chenu, lawyer, whose professional address is 18-20 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal;

Star II Executive Co-Investment Limited Partnership, a UK Limited Partnership, registered as limited partnership in England under the Limited Partnership Act 1907 under registration number LP011000 with the Companies House, having its registered office at 6th Floor, 33 Cavendish Square, London, W1G 0PW United Kingdom, acting by its manager STAR Capital Partners Limited (company number 03862379) whose registered office is at 6th Floor, 33 Cavendish Square, London, W1G 0PW United Kingdom (Shareholder 3),

here represented by Philippe Chenu, lawyer, whose professional address is 18-20 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal;

Dr. Aly Beteiligungsgesellschaft mbH, a German limited liability company, registered with the Commercial Register of Hamburg under number HRB 98540, having its registered office at 146 Elbchaussee, 22763 Hamburg, Germany (Shareholder 4),

here represented by Philippe Chenu, lawyer, whose professional address is 18-20 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal;

Birke 2 Verwaltungs GmbH, a German limited liability company, registered with the Commercial Register of the District Court Ulm under number HRB 727429, having its registered office at 42 Hauptstraße, 89604 Allmendingen, Germany (Shareholder 5),

here represented by Philippe Chenu, lawyer, whose professional address is 18-20 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal;

Lucius Beteiligungsgesellschaft mbH, a German limited liability company, registered with the Commercial Register of Hamburg under number HRB 122586, having its registered office at 7 Am Pumpenkamp, 22587 Hamburg, Germany (Shareholder 6),

here represented by Philippe Chenu, lawyer, whose professional address is 18-20 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal;

Jan Kees Pilaar, residing at 152 Goudenregenzoom, 2719 HE Zoetermeer, the Netherlands (Shareholder 7),

here represented by Philippe Chenu, lawyer, whose professional address is 18-20 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal;

each a Shareholder, together the Shareholders.

After having been signed *in* varietur by the authorised representative of the appearing parties and the undersigned notary, the powers of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The appearing parties, represented as stated hereinabove, have requested the undersigned notary to record that:

I. The Shareholders represent the entire issued share capital of the Company.

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notices;

2. Reduction of the share capital of the Company from its current amount of sixty thousand Euro (EUR 60,000) to an amount of thirty thousand Euro (EUR 30,000) by way of the cancellation of all class B shares in the share capital of the Company, representing the entire class of such class B shares, and all class C1 shares in the share capital of the Company, representing the entire class of such class C1 shares;

3. Subsequent amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect such reduction of share capital;

4. Amendment of the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority, with full power of substitution, given to any manager of the Company and any lawyer or employee of Loyens & Loeff to proceed on behalf of the Company with the above changes; and

5. Miscellaneous.

III. The Shareholders have taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital being present or represented at the present Meeting, the Shareholders resolve to waive the convening notices, considering themselves duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which was communicated to them in advance.

Second resolution

In accordance with article 5.3 of the Articles, the Shareholders resolve to reduce the share capital of the Company from its current amount of sixty thousand Euro (EUR 60,000) to an amount of thirty thousand Euro (EUR 30,000) by way of the cancellation of all class B shares in the share capital of the Company, representing the entire class of such class B shares, and all class C1 shares in the share capital of the Company, representing the entire class of such class C1 shares.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the Shareholders resolve to amend article 5.1 of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

" 5.1. The Company's share capital is set at thirty thousand Euro (EUR 30,000), represented by one S million (1,000,000) Class C2 Shares and two million (2,000,000) Class D Shares, with a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid-up, and each class of shares shall track the performance and returns of a particular asset or assets of the Company in accordance with the following tracking stock scheme (the Tracking Stock Scheme):

- The Class C2 Shares shall track the performance and returns of all rights and interests of the Company in the class C2 shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1) each, issued from time to time by Blue Topaz B.V., a private limited liability company (besloten vennootschap) incorporated under the laws of the Netherlands, having its registered office at De Lairesestraat 154, 1075 HL Amsterdam, the Netherlands, and registered with the Chamber of Commerce of Amsterdam under number 54086515 (Blue Topaz); and

- The Class D Shares shall track the performance and returns of all rights and interests of the Company in the class D shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1) each, issued from time to time by Blue Topaz."

Fourth resolution

The Shareholders resolve to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority, with full power of substitution, given to any manager of the Company and any lawyer or employee of Loyens & Loeff to proceed on behalf of the Company with the above changes.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with the present deed are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing parties that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

This notarial deed is drawn up in Esch-sur-Alzette, on the date stated hereinabove.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorised representative of the appearing parties.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le cinquième jour de juillet,

par devant le soussigné Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés (l'Assemblée) de Topaz S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social situé au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, disposant d'un capital social de soixante mille Euro (EUR 60.000), immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162.793, constituée le 29 juillet 2011 suivant acte de Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2472 en date du 13 octobre 2011, modifié pour la dernière fois le 21 février 2013 suivant acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1157 en date du 16 mai 2013 (la Société).

ONT COMPARU:

Star II UK Limited Partnership No. 1, une société en commandite régie par les lois du Royaume-Uni, immatriculée en tant que société en commandite en Angleterre en vertu de la Loi sur les Sociétés en Commandite de 1907 sous le numéro LP011001 auprès du Registre des Sociétés (Companies House), ayant son siège social situé au 6^{ème} étage, 33 Cavendish Square, Londres, W1G 0PW Royaume-Uni, agissant par l'intermédiaire de son gérant STAR Capital Partners Limited (numéro de société 03862379) dont le siège social est situé au 6ème étage, 33 Cavendish Square, Londres, W1G 0PW Royaume-Uni (l'Associé 1),

ici représenté par Philippe Chenu, avocat, demeurant professionnellement au 18-20 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

Star II US Limited Partnership No. 1, une société en commandite régie par les lois du Royaume-Uni, immatriculée en tant que société en commandite en Angleterre en vertu de la Loi sur les Sociétés en Commandite de 1907 sous le numéro LP011002 auprès du Registre des Sociétés (Companies House), ayant son siège social situé au 6^{ème} étage, 33 Cavendish Square, Londres, W1G 0PW Royaume-Uni, agissant par l'intermédiaire de son gérant STAR Capital Partners Limited (numéro de société 03862379) dont le siège social est situé au 6^{ème} étage, 33 Cavendish Square, Londres, W1G 0PW Royaume-Uni (l'Associé 2),

ici représenté par Philippe Chenu, avocat, demeurant professionnellement au 18-20 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

Star II Executive Co-Investment Limited Partnership, une société en commandite régie par les lois du Royaume-Uni, immatriculée en tant que société en commandite en Angleterre en vertu de la Loi sur les Sociétés en Commandite de 1907 sous le numéro LP011000 auprès du Registre des Sociétés (Companies House), ayant son siège social situé au 6^{ème} étage, 33 Cavendish Square, Londres, W1G 0PW Royaume-Uni, agissant par l'intermédiaire de son gérant STAR Capital Partners Limited (numéro de société 03862379) dont le siège social est situé au 6^{ème} étage, 33 Cavendish Square, Londres, W1G 0PW Royaume-Uni (l'Associé 3),

ici représenté par Philippe Chenu, avocat, demeurant professionnellement au 18-20 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

Dr. Aly Beteiligungsgesellschaft mbH, une société à responsabilité limitée régie par le droit allemand, immatriculée au Registre de Commerce de Hambourg sous le numéro HRB 98540, dont le siège social est situé au 146 Elbchausee, 22763 Hambourg, Allemagne (l'Associé 4),

ici représenté par Philippe Chenu, avocat, demeurant professionnellement au 18-20 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

Birke 2 Verwaltungs GmbH, une société à responsabilité limitée régie par le droit allemand, immatriculée au Registre de Commerce de la Cour du district d'Ulm sous le numéro HRB 727429, dont le siège social est situé au 42 Hauptstraße, 89604 Allmendingen, Allemagne (l'Associé 5),

ici représenté par Philippe Chenu, avocat, demeurant professionnellement au 18-20 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

Lucius Beteiligungsgesellschaft mbH, une société à responsabilité limitée régie par le droit allemand, immatriculée au Registre de Commerce de Hambourg sous le numéro HRB 122586, dont le siège social est situé au 7 Am Pumpenkamp, 22587 Hambourg, Allemagne (l'Associé 6),

ici représenté par Philippe Chenu, avocat, demeurant professionnellement au 18-20 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

Jas Kees Pilaar, dont la résidence est située au 152 Goudenregenzoom, 2719 HE Zoetermeer, les Pays-Bas (l'Associé 7),

ici représenté par Philippe Chenu, avocat, demeurant professionnellement au 18-20 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

chacun un Associé, et ensemble les Associés.

Après avoir été signées et validées par le mandataire autorisé des parties comparantes et le notaire instrumentant, les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. Les Associés représentent l'intégralité du capital social émis de la Société.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Réduction du capital social de la Société de son montant actuel de soixante mille euros (EUR 60.000) au montant de trente mille euros (EUR 30.000) par l'annulation de toutes les parts sociales de classe B dans le capital social de la Société, représentant l'intégralité de cette classe de parts sociales de classe B, et de toutes les parts sociales de classe C1 dans le capital social de la Société, représentant l'intégralité de cette classe de parts sociales de classe C1;

3. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter cette réduction du capital social;

4. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé de Loyens & Loeff, avec pouvoir de substitution, pour procéder pour le compte de la Société aux changements ci-dessus; et

5. Divers.

III. Les Associés ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social étant présent ou représenté à la présente Assemblée, les Associés renoncent aux formalités de convocation, se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

Conformément à l'article 5.3 des Statuts, les Associés décident de réduire le capital social de la Société de son montant actuel de soixante mille euros (EUR 60.000) au montant de trente mille euros (EUR 30.000) par l'annulation de toutes les parts sociales de classe B dans le capital social de la Société, représentant l'intégralité de cette classe de parts sociales de classe B, et de toutes les parts sociales de classe C1 dans le capital social de la Société, représentant l'intégralité de cette classe de parts sociales de classe C1.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, les Associés décident de modifier l'article 5.1 des Statuts afin qu'il ait désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à trente mille euros (EUR 30.000), représenté par un million (1.000.000) de Parts Sociales de Classe C2 et deux millions (2.000.000) de Parts Sociales de Classe D, ayant une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées, et chaque classe de parts sociales suivra les performances et le rendement d'un actif particulier ou d'actifs de la Société conformément au plan de parts sociales traçantes (le Plan de Parts Sociales Traçantes):

- Les Parts Sociales de Classe C2 traceront la performance et le rendement de tous les droits et intérêts de la Société dans les parts sociales de classe C2, ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, émises de temps à autre par Blue Topaz B.V., une société à responsabilité limitée (besloten vennootschap) constituée selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à De Lairessestraat 154, 1075 HL Amsterdam, Pays-Bas, et inscrite avec la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 54086515 (Blue Topaz); et

- Les Parts Sociales de Classe D traceront la performance et le rendement de tous les droits et intérêts de la Société dans les parts sociales de classe D, ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, émises de temps à autre par Blue Topaz.»

Quatrième résolution

Les Associés décident de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé de Loyens & Loeff, avec pouvoir de substitution, pour procéder pour le compte de la Société aux changements ci-dessus.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société en raison du présent acte s'élèvent approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: Chenu, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 12 juillet 2013. Relation: EAC/2013/9129. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013110667/228.

(130133445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

Authentic Spa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 20, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 163.772.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013109778/9.

(130134046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

Tegeler Hoefe Berlin S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 151.816.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Référence de publication: 2013110663/10.

(130134072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

T-C Neuperlach Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 65.600,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 163.848.

Les comptes annuels pour la période du 3 octobre 2011 (date de constitution) au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Référence de publication: 2013110660/11.

(130133568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

Trosberg International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 135.166.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration tenue le 29 juillet 2013

Les administrateurs décident, conformément à l'article 11 des statuts et à l'article 51, paragraphe 4, de la loi modifiée du 10 août 1915, concernant les sociétés commerciales, de coopter

M. Roland WEBER

né le 16 mars 1963 à Esch-sur-Alzette (Luxembourg)

avec adresse professionnelle au 3-7 rue Schiller L-2519 Luxembourg

comme administrateur en remplacement de l'administrateur M. Stéphane ALLART, démissionnaire.

Son mandat d'administrateur expirera lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2017.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'administration tenue en date du 29 juillet 2013

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité, de nommer comme Président du Conseil d'Administration, à savoir:

- Monsieur Hendrik KEMMERLING, Président et administrateur, né le 22 Mars 1965 à Heerlen (Pays-Bas), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2013110694/21.

(130133108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

TETRA Kayser Associés S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8077 Bertrange, 295, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 158.880.

Extrait de l'Assemblée générale ordinaire du 14 mai 2013

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée générale décide de les renouveler:

1. Kayser Paul, demeurant à L-2117 Luxembourg, 5, rue Mameranus
2. Kayser Tanja, demeurant à L-1215 Luxembourg, 63, rue de la Barrière
3. Befort Gilbert, demeurant L-3899 Foetz, 11, rue Théodore de Wacquant
4. Frieders Antoine, demeurant à L-1469 Luxembourg, 57, rue Ermesinde
5. Lang Christoph, demeurant à L-7480 Tuntange, 27a, rue de Greisch
6. Sievi Xaver, L-8523 Beckerich, 5, Kachereck.

Commissaire aux comptes:

Justin Dostert, demeurant à L-5969 Itzig, 93, rue de la Libération.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2013.

Luxembourg, le 14 mai 2013.

Pour extrait conforme

TETRA Kayser Associés SA

Référence de publication: 2013110681/22.

(130133643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

Tiki-Nui Automation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 2A, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 94.578.

Dépôt rectificatif concernant le dépôt référence L 130131123, déposé le 30/07/2013.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013110684/10.

(130133262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

Tofin Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 55.633.

L'an deux mille treize, le vingt juin.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires ("Assemblée") de "TOFIN HOLDING S.A.", une société anonyme constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 55633, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Frank BADEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 19 juillet 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 516 du 12 octobre 1996,

et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg en date du 19 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1843 du 26 juillet 2008.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Dario TONCELLI, entrepreneur, demeurant à Bassano del Grappa (Italie) Via S. Pancrazio n.2.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Katia ROTI, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Frédérique VIGNERON, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 3 deuxième alinéa pour lui donner la teneur suivante:

"Toutes les actions sont nominatives."

2. Ajout d'un nouvel article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Il est expressément prévu que la titularité de chaque action représentative du capital social souscrit pourra être exercée soit en pleine propriété, soit en usufruit par un actionnaire dénommé «usufruitier» et en nue-propriété par un autre actionnaire dénommé «nu-propriétaire».

Les droits attachés à la qualité d'usufruitier et conférés par chaque actions sont déterminés ainsi qu'il suit:

- Les actions de la Société peuvent faire l'objet d'usufruit à temps déterminé ou à temps indéterminé.
- Le droit d'usufruit sur les actions de la Société fera l'objet d'une inscription circonstancié auprès du registre des actionnaires.
- Le droit de vote attachés aux actions de de la Société dans toute assemblée générale ordinaire et/ou extraordinaire relève de compétence exclusive de l'usufruitier. L'usufruitier n'est pas obligé de suivre les instructions de vote que pourrait donner le nu-proprétaire.
- Le droit d'intervention dans toute assemblée générale ordinaire et/ou extraordinaire appartient à l'usufruitier.
- Le droit de convocation à toute assemblée générale ordinaire ou extraordinaire appartient aussi bien à l'usufruitier qu'au nu- propriétaire.
- Dans l'hypothèse où les actions de la Société devraient attribuer un droit d'option pour souscrire à l'émission de nouvelles actions, un tel droit appartiendra exclusivement au nu-proprétaire, qu'il pourra - en dehors de toute exception que pourrait soulever l'usufruitier - l'exercer ou non, sinon l'aliéner, en s'attribuant tous les bénéfices attribués à l'exercice du droit.

Si le nu propriétaire devait décider d'exercer un tel droit d'option, il le communiquera à l'usufruitier par courrier recommandé avec accusé de réception, en demandant à l'usufruitier si ce dernier est intéressé à l'acquisition du droit d'usufruit sur lesdites actions nouvellement émises et en indiquant le délai endéans lequel le droit d'acquisition lui est ouvert. - Dans le cas où l'usufruitier serait intéressé à l'acquisition de l'usufruit desdites actions nouvellement émises, l'usufruitier et le nu-proprétaire entreront en négociation aux fins de fixer le prix de vente /d'achat des actions nouvellement émises, sans aucune obligation dans le chef tant du nu-proprétaire que de l'usufruitier de réaliser l'opération d'achat/vente. Dans le cas d'un résultat positif résultant desdites négociations susmentionnées, l'usufruitier et le nu-proprétaire seront tenus de formaliser l'acte de cession du droit de l'usufruit des actions nouvellement émises selon les termes de la loi et conjointement en honorer le prix y relatif. Concernant les actions qui résultent de l'exercice d'option, le nu-proprétaire pourra décider de donner l'usufruit à l'usufruitier.

Si le nu-proprétaire décidait de renoncer à l'exercice d'un tel droit d'option, telle faculté pourra être exercée par l'usufruitier, en priorité à tous autres actionnaires.

- Dans le cas où la Société devrait décider d'augmenter à titre gratuit le capital social par la souscription de nouvelles actions ou devrait distribuer des actions possédées ou émises par la Société, ces actions seront grevées d'un droit d'usufruit. Telle disposition ne s'applique pas dans le cas des actions qui résultent des opérations de scission.
- Dans le cas où la Société fait droit à une augmentation à titre gratuit, respectivement une réduction, de la valeur nominale de ses propres actions, le droit d'usufruit continuera à grever toutes les actions dont la valeur nominale aurait ainsi été modifiée en conséquence.
- Dans le cas où la Société fait droit à un ou plusieurs fractionnements ou à un ou plusieurs regroupement de ses actions, le nombre d' actions sur lequel grèvera le droit d'usufruit sera changé en conséquence.
- Dans le cas où la Société ferait l'objet d'une fusion, le droit d'usufruit grèvera toutes les actions démembrées résultant des titres nouvellement attribuées à la suite de l'opération.
- Le droit aux bénéfices distribués par la Société appartient à l'usufruitier, ainsi que le droit au bénéfice de la quote-part dégagée ou résultant d'une liquidation dûment vérifiée par le plan de répartition finale.
- Le droit de renonciation appartient au nu-proprétaire."

3. Ajout d'un nouvel article 7 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Sous réserve des dispositions légales applicables aux sociétés commerciales, les actionnaires se consentent réciproquement un droit de préemption sur les actions qu'ils détiennent dans le capital de la société. Ces droits de préemption devront être exercés selon les modalités suivantes. L'actionnaire, qui désire céder ou apporter en société les actions faisant l'objet du droit de préemption, notifiera sa décision par lettre recommandée aux autres actionnaires de la société en précisant le nombre d'actions qu'il désire céder ou apporter, le prix et les conditions de l'offre et le nom du cessionnaire choisi. La copie de l'offre du tiers sera annexée à la notification. Cette notification vaudra offre de vente.

Les actionnaires disposeront d'un délai de quinze jours pour notifier par lettre recommandée à l'actionnaire qui désire céder ses actions leur décision de se porter acquéreurs de la totalité des actions proposées. En cas de pluralité d'actionnaires qui désirent se porter acquéreurs, la répartition des actions se fera au prorata de leurs participations respectives dans le capital de la Société avant l'exercice du droit de préemption.

Si les actionnaires qui se portent acquéreurs acceptent le prix proposé par l'actionnaire qui désire céder ses actions, la vente sera conclue à ce prix à la réception par cet actionnaire de la notification visée au paragraphe précédent.

A l'issue du dernier délai prévu par les paragraphes qui précèdent, l'actionnaire qui désire céder ses actions devra, dans un délai d'un mois, présenter aux actionnaires réunis en assemblée générale un candidat acquéreur pour les actions qui n'ont pas été préemptées, à un prix et à des conditions au moins égales au prix et aux conditions notifiés. A défaut, la procédure prévue au présent article devra être recommencée.

Les actionnaires disposeront d'un délai d'un mois pour accepter ou refuser le candidat acquéreur en qualité d'actionnaire. Cette décision devra être prise selon les modalités de quorum et de vote prévus à l'article 11 des présents statuts.

En cas de refus du candidat acquéreur, les actionnaires devront désigner un autre acquéreur, actionnaire ou non, à un prix et à des conditions au moins égales au prix et aux conditions notifiées.

Les actions seront livrées au plus tard un mois après la conclusion de la vente par application des paragraphes qui précèdent, le prix étant payable comptant à la réception des actions.

Par dérogation au point précédent, la cession d'actions reste libre entre actionnaires existants.

4. Renumerotations des anciens articles 6 à16 des statuts.

5. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre de actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 3 deuxième alinéa pour lui donner la teneur suivante:

"Toutes les actions sont nominatives."

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'ajouter un nouvel article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Il est expressément prévu que la titularité de chaque action représentative du capital social souscrit pourra être exercée soit en pleine propriété, soit en usufruit par un actionnaire dénommé «usufruitier» et en nue-propriété par un autre actionnaire dénommé «nu-propriétaire».

Les droits attachés à la qualité d'usufruitier et conférés par chaque actions sont déterminés ainsi qu'il suit:

- Les actions de la Société peuvent faire l'objet d'usufruit à temps déterminé ou à temps indéterminé.
- Le droit d'usufruit sur les actions de la Société fera l'objet d'une inscription circonstancié auprès du registre des actionnaires.
- Le droit de vote attachés aux actions de de la Société dans toute assemblée générale ordinaire et/ou extraordinaire relève de compétence exclusive de l'usufruitier. L'usufruitier n'est pas obligé de suivre les instructions de vote que pourrait donner le nu-propriétaire.
- Le droit d'intervention dans toute assemblée générale ordinaire et/ou extraordinaire appartient à l'usufruitier.
- Le droit de convocation à toute assemblée générale ordinaire ou extraordinaire appartient aussi bien à l'usufruitier qu'au nu-propriétaire.
- Dans l'hypothèse où les actions de la Société devraient attribuer un droit d'option pour souscrire à l'émission de nouvelles actions, un tel droit appartiendra exclusivement au nu-propriétaire, qu'il pourra - en dehors de toute exception que pourrait soulever l'usufruitier - l'exercer ou non, sinon l'aliéner, en s'attribuant tous les bénéfices attribués à l'exercice du droit.

Si le nu propriétaire devait décider d'exercer un tel droit d'option, il le communiquera à l'usufruitier par courrier recommandé avec accusé de réception, en demandant à l'usufruitier si ce dernier est intéressé à l'acquisition du droit d'usufruit sur lesdites actions nouvellement émises et en indiquant le délai endéans lequel le droit d'acquisition lui est ouvert. Dans le cas où l'usufruitier serait intéressé à l'acquisition de l'usufruit desdites actions nouvellement émises, l'usufruitier et le nu-propriétaire entreront en négociation aux fins de fixer le prix de vente /d'achat des actions nouvellement émises, sans aucune obligation dans le chef tant du nu-propriétaire que de l'usufruitier de réaliser l'opération d'achat/vente. Dans le cas d'un résultat positif résultant desdites négociations susmentionnées, l'usufruitier et le nu-propriétaire seront tenus de formaliser l'acte de cession du droit de l'usufruit des actions nouvellement émises selon les termes de la loi et conjointement en honorer le prix y relatif. Concernant les actions qui résultent de l'exercice d'option, le nu-propriétaire pourra décider de donner l'usufruit à l'usufruitier.

Si le nu-propriétaire décidait de renoncer à l'exercice d'un tel droit d'option, telle faculté pourra être exercée par l'usufruitier, en priorité à tous autres actionnaires.

- Dans le cas où la Société devrait décider d'augmenter à titre gratuit le capital social par la souscription de nouvelles actions ou devrait distribuer à titre gratuit des actions possédées ou émises par la Société, ces actions seront grevées d'un droit d'usufruit. Telle disposition ne s'applique pas dans le cas des actions qui résultent des opérations de scission.

- Dans le cas où la Société fait droit à une augmentation à titre gratuit, respectivement une réduction, de la valeur nominale de ses propres actions, le droit d'usufruit continuera à grever toutes les actions dont la valeur nominale aurait ainsi été modifiée en conséquence.
- Dans le cas où la Société fait droit à un ou plusieurs fractionnements ou à un ou plusieurs regroupement de ses actions, le nombre d'actions sur lequel grèvera le droit d'usufruit sera changé en conséquence.
- Dans le cas où la Société ferait l'objet d'une fusion, le droit d'usufruit grèvera toutes les actions démembrées résultant des titres nouvellement attribuées à la suite de l'opération.
- Le droit aux bénéfices distribués par la Société appartient à l'usufruitier, ainsi que le droit au bénéfice de la quote-part dégagée ou résultant d'une liquidation dûment vérifiée par le plan de répartition finale.
- Le droit de renonciation appartient au nu-proprétaire."

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'ajouter un nouvel article 7 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Sous réserve des dispositions légales applicables aux sociétés commerciales, les actionnaires se consentent réciproquement un droit de préemption sur les actions qu'ils détiennent dans le capital de la société. Ces droits de préemption devront être exercés selon les modalités suivantes. L'actionnaire, qui désire céder ou apporter en société les actions faisant l'objet du droit de préemption, notifiera sa décision par lettre recommandée aux autres actionnaires de la société en précisant le nombre d'actions qu'il désire céder ou apporter, le prix et les conditions de l'offre et le nom du cessionnaire choisi. La copie de l'offre du tiers sera annexée à la notification. Cette notification vaudra offre de vente.

Les actionnaires disposeront d'un délai de quinze jours pour notifier par lettre recommandée à l'actionnaire qui désire céder ses actions leur décision de se porter acquéreurs de la totalité des actions proposées. En cas de pluralité d'actionnaires qui désirent se porter acquéreurs, la répartition des actions se fera au prorata de leurs participations respectives dans le capital de la Société avant l'exercice du droit de préemption.

Si les actionnaires qui se portent acquéreurs acceptent le prix proposé par l'actionnaire qui désire céder ses actions, la vente sera conclue à ce prix à la réception par cet actionnaire de la notification visée au paragraphe précédent.

A l'issue du dernier délai prévu par les paragraphes qui précèdent, l'actionnaire qui désire céder ses actions devra, dans un délai d'un mois, présenter aux actionnaires réunis en assemblée générale un candidat acquéreur pour les actions qui n'ont pas été préemptées, à un prix et à des conditions au moins égales au prix et aux conditions notifiés. A défaut, la procédure prévue au présent article devra être recommencée.

Les actionnaires disposeront d'un délai d'un mois pour accepter ou refuser le candidat acquéreur en qualité d'actionnaire. Cette décision devra être prise selon les modalités de quorum et de vote prévus à l'article 11 des présents statuts. En cas de refus du candidat acquéreur, les actionnaires devront désigner un autre acquéreur, actionnaire ou non, à un prix et à des conditions au moins égales au prix et aux conditions notifiées.

Les actions seront livrées au plus tard un mois après la conclusion de la vente par application des paragraphes qui précèdent, le prix étant payable comptant à la réception des actions.

Par dérogation au point précédent, la cession d'actions reste libre entre actionnaires existants.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de renuméroter les articles des statuts, de sorte que les articles 6 à 16 deviennent 8 à 18.

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille cent euros (EUR 1.100,-).

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: D. TONCELLI, K ROTI, F. VIGNERON, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 juin 2013. LAC/2013/29021. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations..

Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Référence de publication: 2013110685/196.

(130133602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

Translink Mergers & Acquisitions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 450.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 81.890.

Suite au décès de l'associé unique Monsieur Roland SCHUCHT, survenu le 3 août 2011 à Zürich, Suisse, les 4.500 parts sociales représentant le capital social ont été transmises à ses quatre héritiers légaux conformément à la dévolution légale de sa succession et sont réparties comme suit:

- 1) Olivier SCHUCHT, demeurant à Zürich, Suisse: 1.125 parts sociales;
- 2) Philippe SCHUCHT, demeurant à Zollikon, Suisse: 1.125 parts sociales
- 3) Victoria SCHUCHT, demeurant à Villefranche-sur-Mer, France: 1.125 parts sociales;
- 4) Alizée SCHUCHT, demeurant à Villefranche-sur-Mer, France: 1.125 parts sociales;

À Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Pour la société

Référence de publication: 2013111706/17.

(130135024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2013.

Idem Luxembourg (No. 4), Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 168.558.

Le siège social actuel de The Paragon Group of Companies Plc, associé unique de la Société, est la suivant: 51, Homer Road, Solihull, West Midlands, UK - B91 3QJ.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013112268/11.

(130136393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

I.C.I. Synergie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4487 Belvaux, 31, rue de Soleuvre.
R.C.S. Luxembourg B 143.616.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 août 2013.

Pour la société

FIDUCIAIRE ACCURA S.A.

Experts comptables et fiscaux

Signature

Référence de publication: 2013112257/14.

(130136041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

Imperial Puschbarging Lux, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 37, Esplanade de la Moselle.
R.C.S. Luxembourg B 172.325.

Im Jahre zweitausendunddreizehn, am achtundzwanzigsten Juni.

Vor der unterzeichnenden Notarin Maitre Martine SCHAEFFER, mit Amtssitz zu Luxembourg (Großherzogtum Luxemburg),

Ist erschienen:

Imperial Shipping Group, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung deutschen Rechts mit Sitz in D-47119 Duisburg, Dr. Hammacher-Strasse 49, eingetragen im Handelsregister von Duisburg (D) unter der Nummer HRB6427, hier vertreten aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht durch Herrn Gianpiero SADDI, Notarschreiber mit beruflicher Anschrift in L-1750 Luxembourg, 74, rue Victor Hugo (nachfolgend der „Vollmachtnehmer“), handelnd als:

1. alleinige Gesellschafterin der Imperial Shipping GmbH, einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung luxemburgischen Rechts („Société à responsabilité limitée“) mit Sitz in Wasserbillig, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxembourgs („Registre de Commerce et des Sociétés“ - „R.C.S.“) unter der Nummer B 59.931 (nachfolgend auch die „Imperial Shipping“ oder die „Muttergesellschaft“)

Die Imperial Shipping GmbH wurde ursprünglich mit notariellem Akt am 10. Juli 1997 vor Me Alphonse LENTZ, Notar mit Amtssitz in Remich, unter der Firmenbezeichnung HANIEL SHIPPING GmbH als Ein-Mann-GmbH gegründet. Die Gesellschaftsstatuten wurden seither mehrfach geändert, zuletzt am 17. April 2008 vor Me Martine SCHAFFEEER, Notarin mit Amtssitz in Luxembourg.

hier gleichfalls vertreten durch Herrn Gianpiero SADDI, vorbenannt, auf Grund obenerwähnter Vollmacht.

Das Stammkapital der Imperial Shipping GmbH ist vollständig eingezahlt.

2. alleinige Gesellschafterin der Imperial Pushbarging Lux S.à.r.l. (nachfolgend auch die „Tochtergesellschaft“ oder „Imperial Pushbarging“), mit Sitz in Wasserbillig, eingetragen im Handels und Gesellschaftsregister Luxembourgs („Registre de Commerce et des Sociétés“ - „R.C.S.“) unter der Nummer B 172.325,

hier gleichfalls vertreten durch Herrn Gianpiero SADDI, vorbenannt, auf Grund obenerwähnter Vollmacht.

Das Stammkapital der Tochtergesellschaft ist voll eingezahlt; eine Änderung der Statuten fand seit ihrer Gründung nicht statt.

Der Vollmachtnehmer führt im Namen der Gesellschafterin der Imperial Shipping GmbH und der Gesellschafterin der Imperial Pushbarging aus:

Am 22. Oktober 2012 gründete die Imperial Shipping als alleinige Gesellschafterin die Imperial Pushbarging Lux S.à.r.l.

Gesellschaftszweck der Imperial Pushbarging ist der Bereich der Schubschiffahrt, der bisher auch von der Muttergesellschaft verfolgt wird.

Beide Gesellschaften hatten mit gemeinsamem Beschluss vom 22. Mai 2013 (veröffentlicht im Amtsblatt des Großherzogtums Luxembourg Memorial C n°1220 am 24. Mai 2013, Seite 58514 - nachfolgend auch der „Einbringungsentwurf“) beabsichtigt, den Teilbereich der Schubschiffahrt von der Muttergesellschaft in die Imperial Pushbarging einzubringen.

Im Gegenzug soll das Kapital der Tochtergesellschaft um Euro 12.500,-, eingeteilt in 100 Anteile zu je Euro 125,-, erhöht werden. Alle neu entstehenden Anteile werden von der Muttergesellschaft gezeichnet und auf diese im Rahmen der Kapitalerhöhung übertragen.

Die Teilbetriebseinbringung soll entsprechend dem Einbringungsentwurf gemäß Art. 308bis-3 des Gesetzes über die luxemburgischen Handelsgesellschaften vom 10. August 1915 (nachfolgend - sofern nicht anders bestimmt - auch das „Gesetz von 1915“) nach Maßgabe der Art. 285 bis 308 (mit Ausnahme des Artikels 303) des Gesetzes von 1915 erfolgen.

Die Gesellschafter beider Gesellschaften waren entsprechend dem Einbringungsentwurf und den gesetzlichen Bestimmungen über die Einbringung von Teilbetrieben aufgerufen, die Einbringung des Teilbetriebs der Schubschiffahrt nach Maßgabe des Abschnittes XV, Unterabschnitt II des Gesetzes von 1915 im Rahmen einer außerordentlichen, allgemeinen Gesellschafterversammlung zu beschließen; diese außerordentliche Generalversammlung durfte nicht vor Ablauf eines Monats seit der Veröffentlichung des Einbringungsentwurfes erfolgen.

Die gegenwärtige Versammlung der Gesellschafter beider Gesellschaften erfolgt vor diesem Hintergrund fristgerecht und in Umsetzung des Einbringungsentwurfes.

Zudem wurde soll ein Schreibfehler in den Statuten der Tochtergesellschaft berichtigt werden; hier wurde der Name der Tochtergesellschaft mit „Imperial Puschbarging Lux S.à.r.l.“ wieder gegeben anstatt richtig „Imperial Pushbarging Lux S.à.r.l.“

Die Tagesordnung dieser außerordentlichen Generalversammlung ist wie folgt abgefasst:

1. Verabschiedung der Zwischenbilanzen der Imperial Shipping GmbH und der Imperial Pushbarging Lux S.à.r.l. zum 31. Mai 2012;

2. Beschluss zur Einbringung des Teilbereichs der Schubschiffahrt von der Imperial Shipping GmbH in die Imperial Pushbarging Lux S.à.r.l. gemäß Art. 308bis-3 des luxemburgischen Gesetzes über die luxemburgischen Handelsgesellschaften vom 10. August 1915 (Gesetz von 1915) nach Maßgabe der Art. 285 bis 308 (mit Ausnahme des Artikels 303) des Gesetzes von 1915; die Einbringung umfasst sämtliche Aktiva und Passiva aus dem Bereich der Schubschiffahrt, insbesondere das Personal und erfolgt entsprechend dem Entwurf beider Gesellschaften hinsichtlich der Einbringung des Teilbetriebes der Schubschiffahrt vom 22. Mai 2013 (veröffentlicht im Memorial C n° 1220 vom 24. Mai 2013, Seite 58514);

3. Verzicht gem. Artikel 296 auf die Anwendung der Artikel 293, 294 Absatz 1, 2 und 4 und von Artikel 295 Absatz 1 c), d) und e) des Gesetzes von 1915;

4. Bestätigung der vollumfänglichen Information der Gesellschafter über die einzubringenden Wirtschaftsgüter und die zu übernehmenden Vertragsverhältnisse, auch unter Zugrundelegung der Zwischenbilanzen beider Gesellschaften zum 31. Mai 2013;

5. Bestätigung der Teilbetriebseinbringung entsprechend des vorbezeichneten Einbringungsentwurfes und Zuteilung von 100 neu geschaffenen Anteilen der Imperial Pushbarging Lux S.à.r.l., vorbenannt, an die Imperial Shipping GmbH, vorbenannt;

6. Feststellung der Umsetzung des Einbringungsentwurfes, wie vorbezeichnet, zur Einbringung des Teilbereichs der Schubschiffahrt von der Imperial Shping S.àr.l. in die Imperial Pushbarging Lux S.àr.l. und der Einbringung der einzelnen Wirtschaftsgüter zu Buchwerten zum 01. Januar 2013, jedenfalls unter Wahrung der Rechte Dritter nach Artikel 302 des Gesetzes von 1915;

7. Berichtigung des Schreibfehlers im Namen der Imperial Pushbarging Lux S.àr.l.;

8. Verschiedenes.

Vor dem Hintergrund des oben Gesagten fassen der Gesellschafter der Imperial Shipping GmbH und der Gesellschafter der Imperial Pushbarging Lux S.àr.l. übereinstimmend die nachfolgenden Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Gesellschafter beider Gesellschaften verabschieden die Zwischenbilanzen ihrer jeweiligen Gesellschaften zum 31. Mai 2013, wie sie diesem Akt als Anlage beigefügt sind.

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafter beider Gesellschaften beschließen hiermit - in Anwendung von Art 308bis-3 des Gesetzes von 1915 - die Einbringung des Teilbetriebs der Schubschiffahrt von der Imperial Shipping GmbH in die Imperial Pushbarging Lux S.àr.l. nach Maßgabe der Artikel 285 bis 308 (unter Ausnahme von Artikel 303).

Beide Gesellschafter erklären in diesem Zusammenhang, vollständige und umfassende Kenntnis von dem gemeinsamen Entwurf der Einbringung des Teilbetriebs der Schubschiffahrt vom 22. Mai 2013 zu haben, wie er am 24. Mai 2013 im Amtsblatt Mémorial C n° 1220, Seite 58514, veröffentlicht wurde.

Dementsprechend sollen die Vorschriften über eine steuerneutrale Gesellschaftsspaltung Anwendung finden; zudem erklären und anerkennen beide Gesellschafter, dass ein gesetzlicher Übergang aller Vertragsverhältnisse, die in Bezug zu dem einzubringenden Teilbetrieb stehen, von der Muttergesellschaft auf die Tochtergesellschaft stattfindet. Durch den Vorgang der Einbringung kommt es nicht zur Auflösung der Muttergesellschaft, beide Gesellschaften bestehen vielmehr nebeneinander fort.

Entsprechend des Einbringungsentwurfes wird hiermit der Teilbetrieb der Schubschiffahrt von der Imperial Shipping GmbH in die Imperial Pushbarging Lux S.àr.l. eingebracht, wobei diese Einbringung sämtliche Wirtschaftsgüter aus dem Bereich der Schubschiffahrt, insbesondere auch das Personal sowie ausnahmslos alle sonstigen Aktiva und Passiva der Imperial Shipping aus dem Bereich der Schubschiffahrt, umfasst.

Sofern Vertragsverhältnisse bereits im Vorfeld zu der heutigen Generalversammlung einzelvertraglich und in Vorschau auf die hier beschlossene Teilbetriebseinbringung von der Imperial Shipping GmbH auf die Tochtergesellschaft übertragen wurden, werden diese Vorgänge ausdrücklich genehmigt.

Dritter Beschluss

Die Gesellschafter der Imperial Shipping GmbH und der Imperial Pushbarging Lux S.àr.l. verzichten in Anwendung von Artikel 296 des Gesetzes von 1915 einstimmig auf die Anwendung von Artikel 293, von Artikel 294 Absatz (1), (2) und (4) und von Artikel 295 Absatz (1) c), d) und e) des Gesetzes von 1915.

Vierter Beschluss

Die Gesellschafter beider Gesellschaften erklären, von den Geschäftsführungen beider Gesellschaften vollumfänglich und in Erfüllung der Informationspflichten des Artikels 295 des Gesetzes von 1915 über die Einzelheiten der Teilbetriebseinbringung der Schubschiffahrt informiert worden zu sein.

Dies gilt insbesondere hinsichtlich der Zwischenbilanzen beider Gesellschaften zum 31. Mai 2013 und der einzelnen Bilanzpositionen, wie sie hier unter Beschluss 1 verabschiedet wurden und wie sie diesem Akt als integraler Bestandteil beigefügt sind.

Mit Verabschiedung der Zwischenbilanzen können Bilanzpositionen im Rahmen der Einbringung nun auf die genauen Beträge der Zwischenbilanzen gegründet werden; etwaige Abweichungen zu den Werten des Einbringungsentwurfes vom 22. Mai 2013 werden hiermit ausdrücklich genehmigt.

Fünfter Beschluss

Im Gegenzug für die Einbringung des Teilbetriebs der Schubschiffahrt einschließlich aller Aktiva und Passiva wird das Stammkapital der Tochtergesellschaft um EUR 12.500,- erhöht; dementsprechend schafft die Tochtergesellschaft 100 neue Anteile mit einem Nominalwert von EUR 125,- je Anteil, die vollständig auf die Muttergesellschaft übertragen werden.

Da sämtliche, neu geschaffenen Anteile auf die Muttergesellschaft übertragen werden, wird auf die Erstellung eines Aufteilungsgutachtens durch einen unabhängigen Experten verzichtet.

Da die Imperial Pushbarging Lux S.àr.l. außerdem eine Luxemburgische Gesellschaft mit beschränkter Haftung („S.àr.l.“) ist, für die im Falle der Einbringung von sonstigen Wirtschaftsgütern das Gesetz von 1915 die Erstellung eines Wertgutachtens durch einen Wirtschaftsprüfers („Revsieur d'Entreprise“) nicht zwingend verlangt, wird für die Bestimmung des Wertes des Teilbetriebs der Schubschiffahrt auf die Erstellung und Vorlage eines solchen Wertgutachtens verzichtet.

Sämtliche 100 neuen Anteile an der Imperial Pushbarging gewähren die gleichen Stimmrechte und die gleichen Rechte zur Teilhabe am Gewinn und an etwaigen Liquiditätserlösen wie bestehende Anteile.

Die 100 vorbezeichneten Anteile sind die einzigen Anteile oder Genussrechte, die im Gegenzug zur Einbringung des Teilbetriebs der Schubschiffahrt gewährt werden; darüber hinaus werden keine Genussscheine oder Anteilsrechte gewährt.

Weder die Geschäftsführung der Muttergesellschaft, noch die Geschäftsführung der Tochtergesellschaft noch sonstigen Dritten wird im Rahmen der Einbringung des Teilbereichs der Schubschiffahrt ein Vorteil gewährt oder eingeräumt.

Beide Gesellschafter beschließen einstimmig, dass die Einbringung des Teilbereichs der Schubschiffahrt buchhalterisch mit Wirkung zum 1. Januar 2013 erfolgen soll. Die Übertragung der Wirtschaftsgüter und der unterschiedlichen Bilanzpositionen soll dabei zu Buchwerten erfolgen.

Sofern nicht schon zuvor einzelvertraglich von der Muttergesellschaft auf die Tochtergesellschaft übertragen, gelten die Verträge aus dem Bereich der Schubschiffahrt vom 28. Juni 2013 an als für die Imperial Pushbarging Lux S.à.r.l. erbracht und von dieser geschuldet. Die Tochtergesellschaft tritt mithin zu diesem Zeitpunkt in sämtliche Rechte und Pflichten der Muttergesellschaft aus dem Bereich der Schubschiffahrt ein.

Ausgabe der neuen Anteile

Die Imperial Shipping GmbH zeichnet sämtliche 100 neuen Anteile zu je Euro 125,- (gesamt Euro 12.500,-) an der Imperial Pushbarging Lux S.à.r.l.

Einzahlung der Kapitalerhöhung

Die Kapitalerhöhung in Höhe von Euro 12.500,-, eingeteilt in 100 Anteile zu je Euro 125,-, wird in vollem Umfang durch die Einbringung des Teilbetriebs der Schubschiffahrt geleistet.

- Rechtliche Beschreibung der Teilbetriebseinbringung:

Sofern nicht zuvor einzelvertraglich bereits geregelt, übernimmt die Imperial Pushbarging Lux S.à.r.l. sämtliche Rechte und Verpflichtungen sowie alle Aktiva und Passiva der Imperial Shipping GmbH aus dem Bereich der Schubschiffahrt zum 28. Juni 2013.

- Buchhalterische Beschreibung der Teilbetriebseinbringung:

Die Imperial Pushbarging übernimmt mit buchhalterischer Wirkung zum 1. Januar 2013 sämtliche Aktiva und Passiva der Imperial Shipping aus dem Bereich der Schubschiffahrt.

Aktiva

Forderungen und Leistungen	279,00
Forderungen ggü. verbundenen Unternehmen	860.091,00
Forderung ggü. verbundenen Unternehmen	1.779.601,66
Sonstige Vermögensgegenstände	83.074,30
Kassenbestand	8.671,46
Rechnungsabgrenzung	269.994,62
Total Aktiva	3.001.712,04

Passiva

Kapital gezeichnet	12.500,00
Rückstellungen	2.426.773,83
Verbindlichkeiten ggü Personal	800,00
Sonstige Verbindlichkeiten	561.638,21
Total Passiva	3.001.712,04

Zuweisung der neuen Anteile

Im Gegenzug zur vorgeschriebenen Einbringung des Teilbetriebs der Schubschiffahrt werden alle 100 neuen Anteile zu je Euro 125,- am Kapital der Imperial Pushbarging Lux S.à.r.l. auf die Muttergesellschaft übertragen.

Sechster Beschluss

Der Gesellschafter der Imperial Shipping GmbH und der Imperial Pushbarging Lux S.à.r.l. stellen übereinstimmend fest, dass hiermit der Teilbetrieb der Schubschiffahrt einschließlich aller Aktiva und Passiva von der Muttergesellschaft in die Tochtergesellschaft eingebracht wurde und somit der Einbringungsentwurf - wie vorbezeichnet - vollständig umgesetzt wurde. Dabei wird die hier umgesetzte Teilbetriebseinbringung der Schubschiffahrt Dritten gegenüber gemäß Artikel 302 des Gesetzes von 1915 erst mit ihrer Veröffentlichung nach Artikel 9 des Gesetzes von 1915 vollumfänglich wirksam.

Siebter Beschluss

Die Imperial Shipping GmbH erklärt schließlich, dass der Name der Tochtergesellschaft richtigerweise auf „Imperial Pushbarging Lux S.à.r.l.“ lautet und beschließt insofern, aus dem Namenszug der Tochtergesellschaft den Namensteil „Puschbarging“ durch „Pushbarging“ zu ersetzen bzw. den Schreibfehler zu berichtigen

Kosten

Die Gebühren, Kosten und Ausgaben im Zusammenhang mit der oben beschriebenen Teilbetriebseinbringung, die von der Tochtergesellschaft zu tragen sind, werden zumindest vorläufig, auf 3.200,- Euro festgesetzt.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung an den Anwesenden, hat selbiger mit Uns, der amtierenden Notarin, die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 8 juillet 2013. Relation: LAC/2013/31596.

Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

Référence de publication: 2013112274/196.

(130134460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

Jakyval S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 144.188.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 03/06/2013 à Luxembourg

L'assemblée prend acte du décès de Monsieur Jérôme GUERRAND, Administrateur A en date du 04/03/2013.

L'Assemblée renouvelle pour une période de 6 ans le mandat des Administrateurs et du Commissaire sortants, à savoir Messieurs Etienne GILLET, Administrateur B, 3A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Biais GUERRAND, Administrateur A, 28, Trevor Square, SW7 1DY Londres, Royaume-Uni, Edouard GUERRAND, Administrateur A, 28, Trevor Square, SW7 1DY Londres, Royaume-Uni et Mesdames Julie GUERRAND, Administrateur A, 41, rue de Bourgogne, 75007 PARIS, France et Caroline NICOLAS, Administrateur A, Le Fairway 44, route de la Moubra, CH-3963 Crans-Montana en tant qu'administrateurs et la société AUDITEX S.A.R.L. 3A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en tant que commissaire aux comptes.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2019.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013112309/20.

(130136899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

Infinity Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 139.024.

In the year two thousand and thirteen, on the tenth day of July.

Before us Maître Edouard Delosch, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Infinity Investments S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 13, Rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, of 9 May 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1540 of 20 June 2008 (the "Company"). The articles of association of the Company have been amended for the last time on 16 July 2012 by deed of the undersigned notary, published in the Mémorial dated 22 August 2012, number 2078.

The meeting was declared open at 8.30 a.m. with Mr. Brendon BARNES, Accountant, with professional address in at 211 Corniche Road, Abu Dhabi, United Arab Emirates, in the chair, who appointed as Secretary Ms. Ionela-Sabina CRA-CIUNESCU, Economist, with professional address in 13, Rue Edward Steichen Grand Duchy of Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr. Michael LOEB, Company Secretary, with professional address in 13, Rue Edward Steichen Grand Duchy of Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following:

(i) That the agenda of the meeting was the following:

Agenda

1. To reduce the Share Capital of the Company by an amount sixty five million eight hundred twenty-eight thousand two hundred and ninety-nine Great British Pounds (GBP 65,828,299.-), so as to reduce it from its present amount of five hundred eighty-six million nine hundred seventeen thousand seven hundred and thirty Great British Pounds (GBP 586,917,730.-) to five hundred twenty-one million eighty-nine thousand four hundred and thirty-one Great British Pounds (GBP 521,089,431.-) by the repurchase and the cancellation of a total of sixty five million eight hundred twenty-eight thousand two hundred and ninety-nine (65,828,299) shares with a nominal value of one Great British Pound (GPB 1.-) each;

2. To amend the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company in order to reflect the above capital increase;

3. Miscellaneous.

(ii) That the shareholder represented, the proxy holder of the represented shareholder and the number of the shares held by the shareholder are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the proxy holder of the represented shareholder, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the proxy of the represented shareholders, signed by the proxy holder, the bureau of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

(iv) That the whole corporate capital was represented at the meeting and the shareholder represented declared that it had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, and waived its right to be formally convened.

(v) That the meeting was consequently regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda.

(vi) That the general meeting of the sole shareholder, each time unanimously, took the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolved to reduce the issued share capital of the Company from five hundred eighty-six million nine hundred seventeen thousand seven hundred and thirty Great British Pounds (GBP 586,917,730.-) by an amount of sixty five million eight hundred twenty-eight thousand two hundred and ninety-nine Great British Pounds (GBP 65,828,299.-) to five hundred twenty-one million eighty-nine thousand four hundred and thirty-one Great British Pounds (GBP 521,089,431.-) by means of the repurchase and cancellation of a total of sixty five million eight hundred twenty-eight thousand two hundred and ninety-nine (65,828,299) shares with a nominal value of one Great British Pound (GPB 1.-) each, all those shares being held by the Company.

Second resolution

The general meeting of the sole shareholder resolved to amend the first paragraph of article five (5) of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraphs will from now on read as follows:

Art. 5. (first paragraph). “The subscribed capital of the Company is set at five hundred twenty-one million eighty-nine thousand four hundred and thirty-one Great British Pounds (GBP 521,089,431.-), divided into five hundred twenty-one million eighty-nine thousand four hundred and thirty-one (521,089,431) shares with a nominal value of one Great Britain Pound (GBP 1.-) each, all of which are fully paid up.”

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at two thousand three hundred euro (EUR 2,300.-).

There being no other business on the agenda, the meeting was adjourned at 8.50 a.m.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the Members of the Bureau, known to the undersigned notary by surnames, first names, civil statuses and residences, such persons signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dixième jour de juillet.

Par-devant nous Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Infinity Investments S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 13, Rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché

de Luxembourg, le 9 mai 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1540 du 20 juin 2008 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 16 juillet 2012 suivant acte du notaire soussigné, publié au Mémorial numéro 2078 du 22 août 2012.

L'assemblée a été déclarée ouverte à 8.30 heures sous la présidence de Monsieur Brendon BARNES, comptable, demeurant professionnellement à 211 Corniche Road, Abu Dhabi, Emirats Arabes Unis, qui a désigné comme secrétaire Madame Ionela-Sabina CRACIUNESCU, économiste, demeurant professionnellement à 13, rue Edward Steichen Grand Duché de Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Monsieur Michael LOEB, secrétaire de la société, demeurant professionnellement à 13, rue Edward Steichen Grand Duchée de Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour

1. Réduction du capital de la Société d'un montant de soixante-cinq millions huit cent vingt-neuf mille deux cent quatre-vingt-dix-huit livres sterling (GBP 65.828.299,-) afin de le réduire de son montant actuel de cinq cent quatre-vingt-six millions neuf cent dix-sept mille sept cent trente livres sterling (GBP 586.917.730,-) à cinq cent vingt et un millions quatre-vingt-neuf mille quatre cent trente et un livres sterling (GBP 521.089.431,-) par le rachat et l'annulation d'un total de soixante-cinq millions huit cent vingt-huit mille deux cent quatre-vingt-dix-neuf (65.828.299) actions d'une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune;

2. Modification de l'alinéa premier de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital;

3. Divers.

(ii) Que l'actionnaire représenté, le mandataire de l'actionnaire représenté, ainsi que le nombre d'actions détenues par l'actionnaire, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par l'actionnaire présent, le mandataire de l'actionnaire représenté, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Que la procuration de l'actionnaire représenté, après avoir été signée par le mandataire, les membres du bureau et le notaire soussigné restera pareillement annexée au présent acte.

(iv) Que l'intégralité du capital social était représentée à l'assemblée et l'actionnaire représenté a déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et a renoncé à son droit d'être formellement convoqué.

(v) Que l'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(vi) Que l'assemblée a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale a décidé réduire le capital émis de la Société de cinq cent quatre-vingt-six millions neuf cent dix-sept mille sept cent trente livres sterling (GBP 586.917.730,-) d'un montant de soixante-cinq millions huit cent vingt-huit mille deux cent quatre-vingt-dix-neuf livres sterling (GBP 65.828.299,-) à cinq cent vingt et un millions quatre-vingt-neuf mille quatre cent trente et un livres sterling (GBP 521.089.431,-) par le rachat et l'annulation d'un total de soixante-cinq millions huit cent vingt-huit mille deux cent quatre-vingt-dix-neuf (65.828.299) actions d'une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-), toutes ces actions étant détenues par la Société.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de modifier le premier alinéa de l'article cinq (5) des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Lesdits alinéas seront dorénavant rédigés comme suit:

Art. 5. (Premier alinéa). «Le capital émis de la Société est fixé à cinq cent vingt et un millions quatre-vingt-neuf mille quatre cent trente et un livres sterling (GBP 521.089.431,-) divisé en cinq cent vingt et un millions quatre-vingt-neuf mille quatre cent trente et une (521.089.431) actions, ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont estimés à deux mille trois cents euros (EUR 2.300,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 8.50 heures.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants mentionnés ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux Membres du Bureau, connus du notaire soussigné par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: B. BARNES, I.-S. CRACIUNESCU, M. LOEB, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 15 juillet 2013. Relation: DIE/2013/8806. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé) pd: RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 05 août 2013.

Référence de publication: 2013112275/137.

(130136934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

Idem Luxembourg (No. 5), Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 168.543.

Le siège social actuel de The Paragon Group of Companies Plc, associé unique de la Société, est la suivant: 51, Homer Road, Solihull, West Midlands, UK - B91 3QJ.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013112269/11.

(130136676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

Immo St. Martin Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2135 Luxembourg, 30, rue Fond St Martin.

R.C.S. Luxembourg B 165.249.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 août 2013.

Pour la société

FIDUCIAIRE ACCURA S.A.

Experts comptables et fiscaux

Signature

Référence de publication: 2013112284/14.

(130136144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

Jamar S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8017 Strassen, 14, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 13.158.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle réunie en date du 29 juillet 2013

L'an deux mille treize, le vingt-six juillet, les actionnaires de la société JAMAR S.A. SPF, se sont réunis en assemblée générale ordinaire, au siège social.

L'Assemblée a délibéré et a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée renouvelle le mandat des administrateurs suivants:

Madame Monique Lautour, née le 8 mai 1928 à Lierre (Belgique), demeurant à 11 Maison, L-9780 Wincrange.

Madame Cendrine Westphal, née le 9 avril 1958 à Neuilly-Sur-Seine (France), demeurant à 10, Maison, L-9780 Win-crangé.

Madame Isabelle Westphal, née le 23 février 1935 à Montpellier (France), demeurant à 10, Maison, L-9780 Wincrange.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes au 31 décembre 2018, à tenir en 2019.

Deuxième résolution

L'Assemblée renouvelle le mandat comme commissaire aux comptes de la société: la société Fiduciaire Cabexco S.à r.l., ayant son siège social à L-8399 Windhof, 2, rue d'Arlon, inscrite au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 139.890.

Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes au 31 décembre 2018, à tenir en 2019.

Pour extrait conforme,
Strassen, le 29 juillet 2013.

Référence de publication: 2013112310/27.

(130135689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

J. Wagner-Schaffner & Cie, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7795 Bissen, 11, z.a.c. Klengbousbiérg.

R.C.S. Luxembourg B 92.945.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature

Référence de publication: 2013112302/11.

(130136088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

Imprimerie Fr. Faber, Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 22.529.

- Constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 janvier 1985, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 72 du 9 mars 1985.

- Dernière modification des statuts par acte notarié de Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 décembre 2003, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 150 du 5 février 2004.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 15 juillet 2013 et de l'écrit du 15 juillet 2013 de Monsieur Jean Bodoni, que Monsieur Jean Bodoni demeurant à L-8028 STRASSEN 32, rue Mathias Goergen a démissionné de son mandat d'administrateur du Conseil d'Administration de la société Imprimerie Fr.Faber S.A.

Cette démission prend effet le 15 juillet 2013
Mersch, le 5 Août 2013.

Référence de publication: 2013112287/16.

(130136534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

Pentair Electronic Packaging De Mexico, Société à responsabilité limitée.

Capital social: MXN 300.002,00.

Siège de direction effectif: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 165.323.

Avec effet au 17 juillet 2013, le siège social de la Société est transféré au 26, boulevard Royal à L-2449 Luxembourg.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE
Pentair Electronic Packaging de Mexico
Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2013106269/13.

(130128345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.
